







## SAMPIERO CORSO

Tiré à 450 exemplaires sur vergé teinté.

— 10 — Hollande.

– 2 – Japon.

### LA CORSE FRANÇAISE AU XVIe SIÈCLE

# SAMPIERO CORSO

COLONEL GÉNÉRAL DE L'INFANTERIE CORSE AU SERVICE DE LA FRANCE

PAR

### JACQUES ROMBALDI



### PARIS

ÉMILE LECHEVALIER, ÉDITEUR

39, Quai des Grands-Augustins, 39

1887

DC 6/1 C806535



1130145

### EN PRÉPARCATION

### LA CORSE

PENDANT L'OCCUPATION FRANÇAISE

DE 1748 A 1752

d'après des documents inédits

Un fort vol. in-8°.





contre Charles-Quint cette longue guerre que François Ier avait commencée et soutenue durant presque tout son règne, la Corse fut enlevée aux Génois qui l'opprimaient depuis deux siècles et solennellement incorporée à la Couronne de France. Elle croyait s'être donnée à jamais, lorsque, six ans après, en 1559, la paix de Cateau-Cambrésis la rendit à son ancienne servitude. Les Corses, abondonnés, déchirèrent ce traité qui les remettait sous un joug odieux, et se levant, en masse, à l'appel du plus vaillant d'entre eux, Sampiero de Bastelica, ils combattirent à nouveau pour redevenir libres. Pendant quatre ans ils luttèrent

contre Génes, puis, Sampiero tomba sous les coups d'un traître et leur cause se trouva, encore une fois, perdue. C'est cette période peu connue de l'histoire insulaire que j'ai essayé de retracer dans ces quelques pages. Je l'ai fait à l'aide de documents patiemment recherchés, dispersés qu'ils étaient un peu partout, les uns oubliés ou ignorés, d'autres encore inédits, et pour plus fidèlement l'écrire, il m'a suffi, en quelque sorte, de raconter la vie de Sampiero.

Aujourd'hui la Corse s'apprête à consacrer par un monument national la mémoire de son héros populaire, de celui qui fut le « premier Corse français. » Une souscription ouverte dans l'île a recueilli les fonds nécessaires; l'Etat s'est engagé à fournir le bronze; l'artiste chargé d'exécuter l'œuvre est désigné. Sampiero aura donc bientôt sa statue. Et puisqu'elle ne pourra se dresser sur le sommet du Rotondo, visible de tous les points de l'île - et aussi du rivage italien, - nous exprimons ici le vœu que cette statue soit élevée à Ajaccio, non loin de la citadelle bâtie, sous Henri II, par le maréchal de Termes, sur cette place qui garde encore le nom d'un gouverneur génois et qui devrait plus justement porter celui du compagnon d'armes de Sampiero. Ces deux noms Termes et Sampiero, réunis par une même pensée, rappelleraient à tous qu'au XVI° siècle, plus de deux cents ans avant son annexion, la Corse a été française, — et qu'à cette époque déjà elle voulait l'être pour toujours.

Avril 1887.







Ι

terranée, aux attaques et aux convoitises de voisins plus puissants, la Corse eut souvent à changer de maîtres. Depuis ses origines, encore très confuses, jusqu'au jour où l'île fut définitivement annexée à la France, son histoire n'est qu'une suite à peine interrompue de révolutions, de guerres et de révoltes, épopée grandiose dans sa monotonie, toute de gloire obscure, et dont chaque page raconte la lutte incessante d'un peuple fier s'acharnant à vouloir être libre.

Rome, victorieuse de Carthage, conquit la Corse, non sans peine, et la garda jusqu'à la chute de l'Empire. A l'invasion des barbares, les Vandales et les Goths s'v arrêtèrent. Puis, vinrent, à diverses reprises, les Sarrazins qui finirent par s'établir dans l'île, et l'occupèrent en partie (1). C'est à l'époque de ces incursions, que les insulaires ont déserté les plaines du littoral devenues inhabitables, et reculé leurs villages sur les hauteurs moins accessibles des montagnes où ils sont encore. Délivrée des infidèles par un des fils de Charlemagne, la Corse se vit donnée au Saint-Siège. Le Pape et l'Empereur s'en attribuèrent successivement la souveraineté, jusqu'au moment où Urbain II céda les droits de l'Eglise à la République de Pise. La domination pisane dura plus d'un siècle; tous les historiens témoignent qu'elle fut douce aux Corses. Les villages détruits furent relevés, les églises rebâties; le peuple, remis en possession de ses anciennes institutions, se gouverna par des chefs librement désignés: Pères des communes, Podestats et Caporali.

Mais Gênes était depuis longtemps en guerre avec Pise, et depuis longtemps aussi cette Ré-

<sup>(1)</sup> Les chiffres entre parenthèse renvoient aux notes placées à la findu volume,

publique de « mauvaise vie, » comme l'appelaient les autres républiques italiennes, convoitait la possession de la Corse. Lorsque Pise, définitivement vaincue au combat naval de la Meloria, eut perdu toute puissance dans la Méditerranée, Gênes crut pouvoir aisément se substituer aux droits de sa rivale. Il n'en fut rien. Malgré des soumissions partielles et la reconnaissance de leur souveraineté par plusieurs des chefs insulaires, les Génois ne tenaient pas encore la Corse. Durant plus d'un siècle et demi, il leur fallut lutter, sans trève, pour maintenir leur domination mal assise et toujours contestée sur quelque point du territoire. Epuisés, à la fin, par des révoltes sans cesse renaissantes, aux prises, eux-mêmes, avec des difficultés intérieures au milieu desquelles la République faillit périr, désespérant aussi de venir à bout d'un peuple obstiné qu'ils n'avaient su ni s'attacher ni vaincre, les Génois abandonnèrent l'administration de l'île. En 1453, ils affermaient leur possession à la Compagnie de Saint-Georges.

Quelque étrange que le fait puisse paraître au premier abord, ce nouveau changement dans leurs destinées répondait aux désirs des Corses et l'île entière l'accueillit avec faveur. Fondée, cinquante ans auparavant, par des patriciens de Gênes, afin de pourvoir aux besoins de la République en péril, enrichie par des entreprises heureuses, disposant d'une flotte considérable, possédant des villes sur le littoral ligurien, des îles dans l'archipel Grec et des colonies dans la mer Noire, la banque de Saint-Georges était alors une compagnie puissante dont le prestige et l'influence s'étendaient au loin.

Les Corses pensèrent qu'il n'y aurait que profit pour eux à passer sous l'autorité directe de la Magnifique Association. Cette souveraineté nouvelle leur semblait préférable à la domination sans prestige de Gênes et surtout à celle d'un prince quel qu'il fût, d'Aragon ou de Toscane, dont l'ambition et le despotisme auraient été constamment à craindre. Elle prenait aux yeux de tous la forme d'un protectorat bienveillant et juste, à l'abri duquel la Corse pacifiée, sagement administrée, resterait un pays libre avec son autonomie et ses institutions. C'est sous l'empire de pareils sentiments qu'une assemblée générale ou consulte se réunit, en 1453, à Morosaglia. Les délégués populaires y sanction-

nèrent par un vote unanime la remise de l'île à l'office de Saint-Georges; J.-B. Doria jura solennellement, au nom de la Compagnie, de toujours respecter le statut corse, et la nation confiante put croire ce jour-là qu'une ère de bonheur et de paix allait commencer pour elle.

Les illusions des Corses durèrent l'espace d'un an. Cette courte période écoulée, la guerre recommençait entre les insulaires et leurs nouveaux maîtres. La Compagnie s'attaqua tout d'abord aux seigneurs ou comtes qui restaient encore dans l'île, et auxquels le maintien de leurs fiefs et privilèges avait été formellement garanti. Elle déposséda les uns à main armée et se défit des autres par l'assassinat. Le gouvernement ne s'appuya que sur l'arbitraire et sur la force. Les révoltes se succédèrent périodiquement, se terminant, chaque fois, par des massacres et des déportations en masse. Du statut local et du pacte juré, il n'en était plus question; tout avait disparu devant le pouvoir absolu, sans contrôle, des commissaires génois. Les administrateurs, choisis de préférence parmi les patriciens besoigneux de Gênes, ne restaient guère en fonctions plus d'une année. Indifférents, par système, à la prospérité matérielle et morale de l'île, ils ne songeaient, durant leur courte magistrature, qu'à refaire leur fortune. Les divers agents sous leurs ordres poursuivaient le même but, et chacun pressurait de tous côtés un pays déjà pauvre et depuis longtemps épuisé. La justice était vendue; l'assassin trouvait toujours, à prix d'argent, aide et protection auprès du magistrat chargé de le punir; le crime était encouragé, le meurtre restait impuni, et la vendetta devint, pour les insulaires, la seule sauvegarde de leur vie et de leurs droits constamment menacés.

« Les Corses, dit Voltaire\*, avaient besoin « d'être policés et on les écrasait; une haine « atroce et indestructible s'invétéra entre eux et « leurs maîtres et fut une seconde nature. Ils « furent longtemps gouvernés par une loi qui « ressemblait à la loi Weimique ou Wespha-« lienne de Charlemagne, loi par laquelle le « commissaire délégué dans l'île condamnait à « mort ou aux galères, sur une information « secrète, sans interroger l'accusé, sans mettre « la moindre formalité dans son jugement :

<sup>\*</sup> Siècle de Louis XV.

« étant informé dans ma conscience que tels et tels « sont coupables, je les condamne à mort. »

La Corse se trouvait donc plus asservie que jamais. Mais pendant qu'une association de marchands sans scrupules et sans foi inaugurait dans l'île ce régime d'oppression et d'abus que la République de Gênes, pour sa plus grande honte devant l'histoire, devait maintenir et pratiquer durant près de trois cents ans, un Corse au service du roi de France, Sampiero de Bastelica, rêvait de rendre à son pays la liberté perdue et s'apprêtait à le venger de toutes ses infortunes.

### ΙΙ

Sampiero Corso, ou plutôt Sanpietro Corso\*, naquit vers la fin du xve siècle, en 1498, croit-on communément, dans le village de Bastelica, non loin d'Ajaccio. Ce qu'étaient ses

<sup>\*</sup>Sampiero et tous ceux de ses compatriotes qui servaient à l'étranger ajoutaient à leur nom cette qualification de corse, autant pour affirmer leur nationalité que pour se distinguer des soldats italiens.

parents? on ne le sait guère : de condition très humble, selon toute apparence (2). Une obscurité complète enveloppe ses origines ainsi que les premières années de sa vie. Quelques historiens prétendent qu'il fut élevé à Florence, dans la maison du cardinal Hippolyte de Médicis, mais rien ne confirme cette assertion\*. On peut admettre, avec plus de vraisemblance, que Sampiero quitta, tout jeune encore, l'île natale. Nombreux étaient les Corses que l'horreur de la domination génoise et leur goût naturel pour le métier des armes poussaient à s'expatrier. Loin d'empêcher ces exodes, Gênes les provoquait, au contraire, et les favorisait, estimant, dans son despotisme aveugle, que le meilleur moyen de pacifier l'île insoumise était d'y faire cette solitude dont parle Tacite. Ils s'en allaient un peu partout tenter la fortune, en France, en

<sup>\*</sup> C'est Fourquevaulx, Vie de plusieurs grands capitaines français, Paris, 1643, qui, le premier, a accrédité cette légende reproduite, après lui, par d'autres historiens plus modernes. Le cardinal Hippolyte de Médicis, mort en 1535, naquit en 1511, c'est-à-dire treize ans après Sampièro. Le séjour prolongé que fit plus tard Sampiero à Rome, dans la maison de ce cardinal, a dû être la cause de cet anachronisme.

Espagne, dans les Etats barbaresques et dans les Etats du Pape. La plupart, cependant, s'arrêtaient en Italie, et les villes de la Toscane les attiraient de préférence. Presque tous étaient soldats. Les souverains d'Europe et les chefs de bandes, à ces grandes époques de guerres et d'aventure, appréciaient leur bravoure et recherchaient leurs services. Les Médicis en comptèrent toujours un grand nombre dans leurs milices et les compagnies à leur solde furent souvent commandées par des Corses\*.

C'est dans les troupes florentines que Sampiero fit ses premières armes. Son maître fut Jean de Médicis, le fameux condottiere du temps, celui qu'on appelait le Grand-Diable, et qui est resté dans l'histoire sous le nom de Jean des Bandes Noires.

On sait qu'en 1524, pendant la seconde expédition de François I<sup>er</sup> en Italie, Jean de Médicis, qui, les années précédentes, avait guerroyé pour le compte de Charles-Quint, se décida à

<sup>\*</sup>V. au sujet des relations qui existaient, à cette époque, entre la Corse et la Toscane, le très intéressant ouvrage de M. Giovanni Livi, La Corsica e Cosmo I de Medici (Firenze-Roma, 1885).

accepter les offres du roi de France, et lui apporta le renfort de ses bandes, « dont les enseignes étaient noires, dit Martin du Bellay, parce qu'elles portaient le deuil du feu pape Léon. » La plupart des capitaines qui combattaient alors sous les ordres de Jean de Médicis, et qui suivaient habituellement sa fortune, prirent le même parti, et quelques-uns passèrent définitivement, dès ce moment, au service de la France. Parmi ces derniers, se trouvait Sampiero Corso (3).

On touchait alors au terme de cette campagne qui fut si désastreuse pour nos armes. Les Français, sous les ordres de l'inhabile Bonnivet, se virent contraints, après avoir perdu Bayard, de repasser les Alpes. La Provence fut envahie. Marseille, heureusement, par sa résistance héroïque, arrêta le traître Bourbon dans sa marche. C'est là que Sampiero, à la tête d'une compagnie de mille Corses, rejoignit les débris de notre armée\*. Peu de temps après, François Ierobligeait le connétable à repasser précipitamment, à son tour, la frontière et le poursuivait,

<sup>\*</sup>GENÉRAL SUSANE, Hist. de l'Infanterie française, Paris, 1875, t. II, p. 232.

l'épée dans les reins, jusque devant Pavie. Sampiero assista avec ses Corses à la bataille où le roi fut fait prisonnier\*.

La défaite de Pavie n'empêcha pas les hostilités de se continuer dans la péninsule, qui resta livrée en pillage aux lansquenets du connétable; et, lorsqu'après le sac de Rome, François Ier, en réponse à la sommation de Charles-Quint « d'avoir à revenir tenir prison, » fit passer Lautrec en Italie avec une nouvelle armée, les Corses de Sampiero — et les enseignes noires de Jean de Médicis, que commandait alors Horace Baglione, vinrent, une fois encore, renforcer les troupes françaises. C'est au moment de cette expédition qui aboutit, comme la précédente, à un désastre, que Sampiero commença à porter le titre de colonel des Corses au service du roi de France (4).

<sup>\* «</sup> Le Roi estant arrivé devant Pavie, le vingt-sep-« tième ou le vingt-huitième d'octobre, l'an 1524, or-« donna du logis de son armée; luy se logea avecques la « bataille à l'abbaye de Saint-Lanffran, puis envoya le « maréchal de Montmorency avecques trois mille lansque « nets, deux mille Italiens, mille Corses et deux cents « hommes d'armes pour passer le Tessin » (Mémoires de Martin du Bellay, collection Petitot, t. XVII, p. 459).

#### III

Rendu aux loisirs de la paix par le traité de Cambrai, et sa compagnie licenciée, Sampiero alla à Rome. Le cardinal Hippolyte de Médicis, neveu du pape Clément VII, y tenait alors une cour presque royale où il attirait les personnages illustres de l'époque, littérateurs, artistes et guerriers. Le colonel des Corses trouva naturellement auprès du cardinal un accueil privilégié que justifiaient sa réputation d'homme de guerre et son dévouement déjà ancien à la maison de Médicis. Son séjour dans la ville des papes se trouve marqué par un épisode qui mérite d'être rapporté, épisode peu connu, croyons-nous, bien que Brantôme l'ait raconté tout au long.

En 1535, Charles-Quint était de passage à Rome, revenant, tout glorieux, de son expédition de Tunis. François I<sup>er</sup> avait envoyé deux ambassadeurs extraordinaires féliciter son rival. Peu touché de cet hommage, l'empereur, en plein consistoire, parlant aux ambassadeurs

français, le pape, les cardinaux et les représentants des autres puissances étant présents, se livra à un débordement d'injures à l'adresse du roi de France. Il lui reprocha son ambition turbulente, le traita de félon et de traître à sa parole, jura de le rendre le plus pauvre gentilhomme de son royaume, et finit par le défier, à nouveau, « en un combat corps à corps. » On peut concevoir aisément l'émotion que produisit ce scandale parmi tous les Français qui se trouvaient à Rome. Pour son compte, Sampiero ressentit vivement l'injure, et ce Corse « qui estoit tout bon français, » comme le fait remarquer Brantôme, projeta de venger le roi en débarrassant l'Europe de cet empereur allemand qui l'encombrait :

« Il s'en vint trouver M. le cardinal\* et lui « dist que s'il luy vouloit tenir la main et le « faire approuver au roy, il feroit un bon coup « de sa main dont il en avoit toutes les tenta- « tions du monde, qu'estoit de tuer l'empereur. « Ainsi qu'il passeroit sur le pont Saint-Ange,

<sup>\*</sup>Le cardinal du Bellay, chargé des affaires de France à Rome.

« il viendroit à luy, luy donneroit un grand « coup de dague estant tout à cheval, et aus- « sitôt se précipiteroit à cheval du haut du pont « dans le Tibre où estant dedans, luy, qui sça- « voit nager comme un poisson, nageroit si « bien entre deux eaux qu'on ne le verroit « point. M. le cardinal prestait l'oreille à cette « résolution, mais non pourtant sans la poiser « et penser; à quoy fut d'avis d'en advertir le « roy par un courrier en extrême diligence qui « tardant trop, l'empereur partit de Rome et le « coup fut failly. »

« Qui lira ce conte, ajoute Brantôme, le trou-« vera fort déterminé et faisable et non à tout « le monde sinon au dict Sampetro Corse seul. « Et tel me fut-il confirmé de madame de « Dampierre, ma tante, un jour qui se présenta « qu'estoit que le dict Sampietro lui avoit escrit « une lettre de Corse\*. »

Sampiero songea-t-il réellement à exécuter ce coup hardi? Pour nous, la chose est vraisemblable. L'homme qui, plus tard, dans des cir-

<sup>\*</sup> Brantome, Discours sur les couronnels françois (Publication de la Société de l'Hist. de France, t. VI, p. 217).

constances autrement dramatiques, et convaincu qu'il accomplissait un impérieux devoir, n'hésita pas à tuer, de ses propres mains, Vannina, sa femme, Sampiero Corso était certainement capable de porter, sans faiblir, un coup de dague à Charles-Quint sur le pont Saint-Ange. Brantôme, du reste, ne met point le fait en doute; il affirme l'avoir entendu raconter au cardinal du Bellay lui-même, et il trouve tout naturel qu'en pareille occurrence « un bon français » ait pu concevoir un tel projet.

#### IV

L'année suivante, la guerre recommençait entre Charles-Quint et François I<sup>er</sup>. Les deux souverains ne s'étaient pas rencontrés en combat singulier, et leurs peuples, suivant la coutume, allaient essayer, une fois encore, de vider la querelle. Sampiero, dès la reprise des hostilités, reçut le commandement d'une compagnie de cinq cents hommes \*. Il fit avec éclat les campagnes de Piémont et de France. A Fossano, dans une sortie impétueuse contre les assiégeants, il est blessé d'un coup d'arquebuse à la main, et il étonne l'armée par sa bravoure. « Sainct-Pètre Corse, dit du Bellay, qui estoit « ordonné à la garde du bastion, donna dedans « les tranchées en telle furie que d'arrivée y tua « vingt-cinq ou trente hommes et contraignit « les autres à prendre la fuite \*\*. » A Coni \*\*\*, à la défense de Marseille, au siège de Perpignan, où le roi lui concéda, sur le champ de bataille, le droit d'ajouter la fleur de lys à ses armes, au

<sup>\* «</sup> Le Roi sur ces nouvelles qu'il avoit reçues de ses « frontières... fit creue de chevaux-légers et gens de pied. « Au seigneur Jean-Paul de Cère donna charge de deux « cents chevaux-légers et de deux mille hommes de pied; « à messire Martin du Bellay autres deux cents chevaux- légers et deux mille hommes de pied italiens dont il bailla cinq cents au capitaine Jean de Turin et cinq « cents à Sainct-Petre corse » (Mém. de du Bellay, t. XVIII, p. 433).

<sup>\*\*</sup> Du Bellay, t. XVIII, p. 477.

<sup>\*\*\* «</sup>A Coni feumes bien frottés, en donnant l'assaut, « pour avoir mal recogneu la bresche, où je viz bien « faire au brave et vaillant capitaine Sainct-Pètre Corse « qui feust presque assommé » (Commentaires de Mont-Luc. Publication de la Société de l'Hist. de France, t. 1, p. 163).

combat de Cerisoles, à celui de Landrecy, en toute occasion, il se distingue par son courage et « faict tant de beaux faits d'armes et si déter- « minez, dit Brantôme, qu'il ne seroit possible « de les raconter, ainsi qu'il estoit brave et « vaillant pour ne les faire aultres que tels \*. »

#### V

Quand le traité de Crespy eut rendu, pour quelque temps, la paix à l'Europe, Sampiero songea à revoir son pays dont l'infortune n'avait jamais cessé d'être présente à sa pensée. Il

<sup>\*</sup> La renommée de Sampiero était grande dans toute l'Italie, et sa personnalité attirait l'attention publique. Une lettre adressée de Gênes, le 19 septembre 1542, au secrétaire de Cosme Ier, annonce que dans cette ville on cria la nouvelle de l'échec des Français devant Perpignan et la mort de Sampiero Corso. — Le 26 juillet 1544, l'envoyé du duc de Florence à Milan informe Cosme de Médicis que Charles-Quint s'est emparé de Saint-Didier, et que parmi les chefs français tués se trouvait Sampiero Corso (Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, collection de documents inédits sur l'Hist. de France. Paris, imp. nat., t. III, pp. 34 et 131).

devait recevoir, tout d'abord, la récompense de ses services. Henri II les reconnut en lui conférant le grade de colonel général de l'Infanterie corse au service du roi de France. Cette charge de colonel général, que François Ier avait officiellement établie dans les dernières années de son règne, était, après celle de maréchal de France, la plus élevée qui fût alors dans l'armée. François Ier n'avait créé que trois colonels généraux. Henri II, à peine monté sur le trône, et comme don de joyeux avènement, en désigna quatre autres. Une ordonnance royale, en date du 29 avril 1547, nomma l'amiral Gaspard de Chastillon, comte de Coligny, colonel général de l'infanterie de deçà des monts (bandes de Picardie); François de Clèves, duc de Nevers, colonel général de l'infanterie allemande; l'amiral François de Gouffier, seigneur de Bonnivet, colonel général de l'infanterie de delà des monts (bandes de Piémont), et San-Piero de Bastelica, colonel général de l'infanterie corse (5).

En comprenant Sampiero dans cette promotion, à côté des plus grands noms du royaume, Henri II rendait le plus éclatant hommage à la valeur du colonel des Corses, et affirmait hautement l'estime que professait pour lui l'armée tout entière \*.

### VI

Sampiero retourna donc dans l'île natale. Parti simple soldat d'aventure, il y arrivait précédé par sa réputation de bravoure, rapportant un nom qu'il avait su rendre presque illustre et ce titre de colonel général des Corses au service du roi de France, qui lui donnait tant de prestige aux yeux de ses compatriotes. L'émotion fut grande dans l'île. Tous voyaient en lui le libérateur attendu, le chef redouté qui devait

<sup>\*</sup> Cette même année, Henri II fit un assez long séjour au château d'Anet, la demeure préférée de Diane de Poitiers. Sampiero suivit la cour et prit part aux fêtes qui s'y donnèrent. Le 28 juin 1547, J.-B. Ricasoli, envoyé du duc de Florence à la cour de France, en informe son maître dans les termes suivants: « Il re si e intere tenuto, facendo gran cera, parecchi di à Anet, dove, il giorno di San-Giovanni, si combatté un castello fatto nell'acqua, difeso da Sampiero Corso, che dicono fus assai bel vedere » (Nég. dipl. de la France avec la Toscane, t. III, p. 196).

donner le signal de la révolte. Mais le moment n'était pas encore venu, au gré de Sampiero, d'arracher la Corse à la domination des marchands de la République. Il savait bien, cependant, que l'heure arriverait de l'effort suprême, et en attendant les Juttes prochaines, il entretenait ses compatriotes dans leurs sentiments de haine et de mépris envers l'office de Saint-Georges. Il leur apprenait, en même temps, à aimer la France qu'il avait si vaillamment servie, leur disant sa grandeur, le rang qu'elle tenait dans le monde, la puissance de son roi dont il était l'ami, les avantages qu'aurait la Corse à se mettre, un jour, sous la protection d'un tel monarque.

L'influence de Sampiero, déjà considérable, s'accrut encore après son mariage avec Vannina d'Ornano. Un moment arriva où Gênes comprit quel ennemi redoutable pour elle était le colonel des Corses, et, fidèle à sa coutume, elle tenta de s'en débarrasser par la trahison. Profitant du passage à Bastia de Sampiero, qui revenait d'un voyage à Rome, le gouverneur génois, Spinola, le fit arrêter et enfermer dans la citadelle, se promettant bien de ne pas l'en laisser sortir

vivant. Mais Henri II, par l'entremise de son ministre à Gênes, réclama le colonel des Corses comme un des officiers de sa couronne, et exigea son élargissement. Remis en liberté, Sampiero se hâta de quitter la Corse où sa vie aurait été, tous les jours, exposée aux coups d'un sicaire génois, et il s'en alla dans le duché de Parme rejoindre Paul de Termes et Philippe Strozzi qui, avec une poignée de gentilshommes français, défendaient les Etats d'Octave Farnèse contre les troupes réunies de l'empereur et du pape.

En ce moment, en 1551, la paix était bien près d'être encore une fois rompue; les hostilités qui se produisaient dans le duché de Parme paraissaient à tous comme le prélude de la guerre prochaine. Le maréchal de Brissac, lieutenant-général du roi dans le Piémont, dirigeait de Turin ces opérations préliminaires. Il appela Sampiero auprès de lui, le mit à la tête d'une compagnie, et lui confia la défense de Beyne, poste stratégique important\*.

<sup>\* «</sup> Le comte de Beyne, lequel, les années précédentes « s'était volontairement donné au Roi avec sa place, fit « coup sur coup et par divers messagers entendre au

Montluc, qui, lui-même, prit une part active à cette guerre du Piémont, raconte un épisode curieux dont Sampiero fut le héros. On assiégeait, depuis plusieurs jours, Sève, « petite ville bien jolie et bien fermée de murailles, » dominée par une montagne au sommet de laquelle était un ermitage adossé à un fort. Les Français avaient essayé vainement de s'emparer de la position, et, par deux fois, ils s'étaient vu repousser avec pertes, « lorsque, dit Montluc, « le colonel Sainct-Pèdre Corse vint avec mon-« sieur le mareschal; ceux de l'hermitage le de-« mandaient pour ce qu'il y avoit des Corses et « le capitaine qui feust tué sur la porte en étoit. « Le colonel Sainct-Pèdre leur asseura de la « mort du dict capitaine, et que si ung ou deux « vouloient sortir, il le leur montreroit tout « mort, ce qu'ils firent. Et après qu'ils eurent « recogneu leur capitaine mort, ils se rendirent, « sur la promesse du dict colonel de les laisser

<sup>«</sup> mareschal que sa place estoit en très mauvais estat, le « suppliant de lui envoyer soudain six out sept cents « frençais... le mareschal lui envoya tout soudain le cou- « ronnel San-Pètre Corse, personnage vaillant et expérimenté » (Mémoires de du Villars, collection Petitot, t. XVIII, p. 451).

« sortir vies et bagues sauves, et entra le dict « colonel là dedans avec cinq ou six. Et comme « vinct le jour, ils sortirent dehors et se mirent « presque tous avec le dict colonel et envoyèrent « leur, tabourin à ceux du fort leur dénoncer « qu'ils s'étoient rendus et qu'ils conseilloient « d'en faire le semblable; ce qu'ils firent à « même composition, car le colonel Sainct- « Pédre menoit tout cela. Puis descendîmes là- « bas et incontinent le gouverneur de Sève se « rendit, et à mêmes instants s'en partit avec « les soldats qui lui étoient demeurez fidèles, « et monsieur le mareschal se logea dedans \*.

Pendant que Sampiero secondait ainsi Brissac en Piémont, Henri II rompait ouvertement la paix avec l'Espagne en s'emparant des Trois-Evêchés. Les événements allaient bientôt fournir au colonel des Corses l'occasion de voir se réaliser ses plus chères espérances\*\*.

\* Monteuc, œuv. cit., t. I, p. 426.

<sup>\*\*</sup> V. appendice, une lettre inédite de Brissac au connétable de Montmorency, au sujet de Sampiero.

### VII

En 1553, la guerre, commencée l'année précédente; s'étendait sur une moitié de l'Europe, et la fortune semblait vouloir abandonner Charles-Quint. Pendant que François de Guise forçait le vieil empereur à lever le siège de Metz, Sienne se soulevait, et son insurrection marquait la reprise de cette longue série de combats que les républiques italiennes soutenaient depuis plus d'un demi-siècle, avec l'appui de la France. Deux corps d'armée français opéraient en Italie; l'un, en Piémont, commandé par Brissac, l'autre, en Toscane, sous les ordres de Paul de Termes. Les flottes de France et d'Espagne sillonnaient la Méditerranée. Gênes avait pris parti pour l'empereur, et le plus illustre de ses citoyens, André Doria, le fameux condottiere de mer, notre ancien allié, dirigeait,

en personne, les forces navales de la République unies à celles de l'Espagne. De son côté la flotte française avait l'appui des galères turques que commandait un lieutenant de Soliman, le corsaire Dragut.

Dans cette lutte qui s'engageait, à la fois, et sur terre et sur mer, la Corse, par sa position dans la Méditerranée, devenait un point maritime d'une importance exceptionnelle pour celui des deux belligérants qui l'occuperait. L'île étant aux Génois, et les Génois se trouvant les alliés de l'Empereur, autant dire qu'elle était à Charles-Quint. Les navires espagnols et génois, en effet, venaient fréquemment se ravitailler et chercher un abri dans ses ports toujours sûrs. Henri II résolut d'en faire la conquête.

Cette occupation de la Corse, Sampiero l'avait conseillée bien souvent. Il la désirait ardemment, parce que, dans son patriotisme doublé de son amour pour sa patrie adoptive, il rêvait la Corse à jamais délivrée des Génois, et qu'il la voulait libre sous la protection de la France. Déjà, dix ans auparavant, François Ier, cédant en partie à ses instances, avait fait, avec le concours illusoire des galères de Barberousse, une

tentative sans résultat (6). Henri II, à qui les circonstances démontraient, chaque jour, les avantages de cette conquête, s'y décidait, à son tour, et on pouvait prévoir que, cette fois, l'entreprise serait menée à bonne fin.

Jusqu'alors, il faut le dire, la Corse n'avait point compté. Ce petit peuple héroïque, qui, depuis deux siècles, luttait obscurément pour s'affranchir d'un joug odieux, était comme ignoré du reste de l'Europe. Encore moins songeait-on que cette île si merveilleusement placée, à quelques milles des côtes de France, « postée comme un grand cavallier sur toute l'Italie, » était un point stratégique de premier ordre, et qu'un jour viendrait où les puissances s'en disputeraient la possession. Il fallut, pour qu'elle attirât l'attention de la France et qu'elle prît place, pour un temps, dans notre politique, que nos démêlés avec Charles-Quint portassent le théâtre de la guerre dans les eaux de la Méditerranée. L'utilité de la conquête devint alors évidente pour tous, et Sampiero ne fut plus seul à la conseiller. Le cardinal du Bellay, notre ancien chargé d'affaires à Rome, dans une lettre adressée, cette même année de 1553, au connétable de Montmorency, en exposait les avantages avec la plus grande clairvoyance et de la façon la plus précise: « ...Je ne fais doute, écrivait-il, que les utilités « qui en reviendroient ne vous soient aussi bien « connues ou mieux qu'à moi. Vous tiendriez « les Génevois la corde au col; le passage de « Rome, de Naples, de Sienne et de toutes ces « mers vous seroit sûr et à tous autres, sinon à « vous, dangereux. Vous pourriez en tirer dix « mille des meilleurs combattants de toute « l'Italie et sont si naturellement français qu'un « chef qui seroit sage les conduiroit par un filet « à la bouche; en sorte qu'en peu de temps ils « seroient fort aisez à se mettre en sujétion vo-« lontaire, attendu mesmement qu'ils ne pren-« nent pas de plaisir d'être sous les Génevois « qu'ils estiment mercadans et canailles, au prix « d'eulx qui se disent nobles, et de fait il y a « de bien anciennes maisons. » — De Fano, 7 juin 1553. Card. du Bellay\*.

<sup>\*</sup> RIBIER, Lettres et Mémoires d'Estat. Paris, 1666, t. II, p. 467.

### VIII

L'entreprise de Corse fut donc résolue. Sampiero, rappelé, rejoignit en Toscane Paul de Termes qui devait commander en chef, et se concerta avec lui sur les mesures à prendre pour en assurer le succès. On y employait six compagnies françaises, de trois cents hommes chacune, douze compagnies italiennes dont les principaux chefs étaient Giordano Orsini, connu dans l'armée sous le nom de Jourdan des Ursins, Jean de San Severino, duc de Somma, et Jean de Turin. On recruta, pour la circonstance, une compagnie de Corses dont le commandement fut donné à Sampiero. Soixante galères turques, sous les ordres de Dragut-raïs, trente-six galères françaises, commandées par Paulin des Aymards, baron de La Garde, notre amiral du Levant, devaient appuyer l'expédition. Jean de Selves, enfin, notre ambassadeur à Venise, était chargé de suivre le commencement des opérations sur mer.

Dans les derniers jours du mois d'août 1553, la flotte gallo-turque se présentait devant Bastia. Sommé de rendre la place, le gouverneur génois s'y refusa; ce fut la garnison, composée, en grande partie, de Corses, qui en ouvrit les portes aux soldats de Sampiero (7). Dès le début, la conquête s'annonça comme devant se faire sans grands obstacles. Partout, sur leur passage, les Français étaient accueillis comme des libérateurs, et les insulaires accouraient, en masse, au devant d'eux, demandant à combattre, avec leur aide, pour la délivrance de leur pays. Saint-Florent se rendait à Paul de Termes; Corté n'opposait qu'une faible résistance, et Sampiero s'emparait d'Ajaccio presque sans coup férir.

Pendant ce temps, la flotte turque assiégeait Bonifacio. Cette petite ville, bâtie au IXe siècle par Boniface, marquis de Toscane, sur une haute falaise d'où elle semble plonger sur l'île de Sardaigne qui lui fait face, ne fut jamais facile à prendre. Les Génois n'avaient pu, autrefois, s'en emparer que par surprise, et plus tard, Alphonse d'Aragon, prenant au sérieux son titre de roi de Corse qu'il tenait du pape, en avait fait inutilement, durant plusieurs mois, le

siège. Dragut assiégeait Bonifacio depuis quinze jours. Il avait jeté dans la place près de quatre mille bombes, et trois assauts avaient été repoussés. Au seizième jour, les habitants, par crainte des Turcs, consentirent à traiter avec un envoyé de Jean de Selves, et ils se soumirent au roi « vie et bagues sauves. » Mais le corsaire, furieux d'une capitulation qui lui enlevait le pillage promis, voulait mettre quand même la ville à sac. Il fallut, pour l'en empêcher, lui garantir le paiement d'une forte somme d'argent. « Il « me manda, écrit, de Saint-Florent, Jean de « Selves, à la date du 21 septembre, que si de-« dans six jours on ne lui bailloit vingt mille « escus pour les munitions qu'il avoit employées « et dix mille aultres qu'il avait promis aux rays « des galères, qui estoient en somme trente « mille escus, il saccageroit la dite ville, pren-« droit esclaves tous ceux qui estoient dedans « et emporteroit toute l'artillerie. Pour le divertir « de sa mauvoise intention, je lui ai envoié « une promesse des dits trente mille escus que « V. M. lui fera payer dans cinq mois à Cons-« tantinople. J'ai escrit à M. d'Aramon qu'il ne « s'en paye rien, et ce pendant j'ai fait marcher « trois compagnies vers le dit Boniface et mandé
« à ceux qui sont déjà dedans de le tenir et
« défendre jusques au bout, advenant que le
« dit Dragut ne se voulut contenter de ma dite
« promesse et voulut faire force d'entrer dedans.
« Il ne reste plus que Calvy que vous ne soyez
« maistre et seigneur de toute ceste isle; si le
« dit Dragut nous veut venir en aide à cette
« entreprise, j'espère, sire, qu'il sera bientôt en
« vos mains\*. »

La promesse des trente mille écus sauva Bonifacio; mais Dragut, qui s'accommodait médiocrement de cette façon de faire la guerre, déclara qu'il ne continuerait pas une expédition où le pillage était interdit, et, quelques jours après, il s'éloigna avec ses galères.

# IX

Il ne restait plus qu'à s'emparer de Calvi pour que la Corse fût entièrement conquise au roi

<sup>\*</sup> RIBIER, t. II, p. 456. A la date du 12 octobre de la même année, de Selves

de France. Malgré la défection de Dragut, et bien que réduit à des forces peu nombreuses, par suite du renvoi d'une partie de ses troupes en Toscane, Termes en entreprit le siège, appuyé par les galères de Paulin de la Garde. Cette ville qui, de même que Bonifacio, jouissait de privilèges particuliers, et dont la population était presque entièrement génoise, tirait vanité de sa fidélité constante à la République. Naturellement fortifiée, bien pourvue, la place se défendit avec une énergie extrême.

Pendant qu'elle résistait, Gênes, revenue de sa surprise, préparait des armements considérables (8). André Doria reçut en grande pompe le commandement de toutes les forces que la République destinait au recouvrement de l'île, et, peu de temps après, son lieutenant Spinola

écrivait de Venise au Roi: « Sire sur l'entreprise de Cor« sique et les oppositions desmalings qui la vouldroient
« calomnier, l'on estime que vous avez faict une des
« plus belles conquestes que vous pouviez faire, et qui
« mérite d'être plus gardée que Parme et Sienne, en« cores que tous les deux lieux vallent bien de les main« tenir ; car cette isle bien munie et fortifiée est un
« grand cavallyer sur toute l'Italye que vous avez
« acquis et basty en bien peu de temps » (Négociations
de la France dans le Levant, publ. par Charrière, Paris,
1850, t. II, p. 279).

paraissait devant Calvi avec vingt-six galères chargées de troupes qu'avait prêtées Charles-Quint. Termes jugea prudent de lever le siège. Il se replia sur Ajaccio, et La Garde, avec ses navires, gagna les côtes de Provence.

Débarquant, à son tour, dans l'île, André Doria reprit aussitôt l'offensive. Disposant de forces supérieures, il parvint, en peu de temps, à enlever aux Français presque toutes les positions conquises. Bastia se rendait aux Génois; Corte leur était livré par la trahison du commandant Lachambre, et la garnison de Saint-Florent, à bout de munitions, capitulait avec les honneurs de la guerre, après trois mois de siège. Incendiant tous les villages qu'il rencontrait, laissant partout, sur son passage, la dévastation et la ruine, Doria se disposait à franchir les monts pour aller attaquer Ajaccio, lorsque les événements qui se produisaient dans la péninsule vinrent l'arrêter dans sa marche. La flotte de Dragut avait reparu sur les côtes d'Italie, et Charles-Quint rappelait l'amiral génois pour la combattre.

Doria parti, l'avantage revint aux Français. A peine remis d'une blessure qui, pendant quelque temps, l'avait éloigné de la lutte, Sampiero recommença vivement les hostilités. Avec de nouvelles compagnies de volontaires corses, il poursuivit Spinola, défit ses troupes partout où il put les atteindre, et bientôt les Génois se trouvèrent enfermés dans Bastia, Saint-Florent et Calvi, d'où ils n'osèrent plus sortir pour se rencontrer avec les nôtres.

Mais, comme cela devait inévitablement se produire au cours de cette entreprise dont Paul de Termes avait, en principe, reçu la direction, et dont Sampiero, toutefois, restait l'âme, des dissentiments survinrent entre les deux chefs. Le caractère impétueux du colonel des Corses s'alliait mal avec la nature plus calme de Paul de Termes, dont la prudence était proverbiale dans l'armée française\*. Termes crut devoir se plaindre au roi. Sampiero fut rappelé en France, sous prétexte de venir apporter des indications au sujet de la conquête, et, bientôt après, Termes lui-même recevait l'ordre d'aller suppléer Brissac en Toscane.

<sup>\*</sup> Termes avait trois incommodités, dit Tavannes, maladie, butin et désir de retraite.

Ce fut Jourdan des Ursins qui prit alors le commandement des forces françaises. Les renforts attendus étaient enfin arrivés. Dragut était revenu avec sa flotte. Des Ursins jugea qu'il était urgent de profiter des bonnes dispositions du Turc, et on s'en alla, de concert, remettre le siège devant Calvi.

La crainte de tomber au pouvoir des Infidèles donna, cette fois encore, aux habitants une énergie désespérée. Ils se défendirent sans distinction d'âge ni de sexe et, à trois reprises, ils repoussèrent les assiégeants. Cependant la brèche était faite, et des Ursins allait livrer l'assaut définitif, lorsque, brusquement et sans que rien, jusqu'alors, eût fait pressentir une pareille résolution, Dragut déclara qu'il ne soutiendrait pas l'attaque. En effet, malgré les objurgations et les promesses du général français, le corsaire rembarqua, sans plus tarder, ses canons, à la grande joie des assiégés qui, du haut des remparts, assistaient, émerveillés, à ce spectacle inattendu. Les habitants de Calvi, qui avaient passé la nuit en prières dans les églises, attribuèrent ce résultat inespéré à l'intervention divine. A dire vrai, c'est Gênes qui, dans cette

occasion, joua le rôle de la Providence. La République avait tout simplement usé vis-à-vis de Dragut du même procédé dont elle s'était si bien servie, jadis, auprès de Barberousse. De l'or et des présents, envoyés à propos, avaient suffi pour déterminer l'inaction du Turc. Abandonné ainsi avec des forces insuffisantes, le général français se vit contraint de renoncer à l'entreprise, et les habitants de la ville purent alors inscrire, avec quelque apparence de vérité, au-dessus de la porte de leur citadelle, cette devise dont ils furent longtemps très fiers et qu'on y lit encore aujourd'hui: Civitas Calvi semper fidelis.

Des Ursins qui conservait encore quelques illusions sur la bonne foi de Dragut, insista pour qu'il soutînt, avec ses galères, une attaque contre Bastia. Le corsaire y consentit. Quelque temps après, en effet, sa flotte se présenta devant la ville; puis, au bout de trois jours passés au repos, profitant d'une fraîche brise, elle gagna le large et disparut à l'horizon. On ne la revit plus \*.

<sup>\*</sup> V. app. une lettre adressée à Soliman, et dans

X

Une année environ s'écoula, durant laquelle des Ursins et Sampiero, qui était de retour, luttèrent, non sans succès, pour conserver la Corse à la France. Les Génois se tenaient enfermés dans Calvi, Saint-Florent et Bastia. Le reste de l'île était délivré. Henri II voulut alors organiser sa conquête. Des magistrats arrivèrent de France, et établirent des tribunaux. Une assemblée populaire, présidée par Sampiero, se réunit, le 15 juillet 1557, et adopta les lois qui devaient, désormais, régir la nation corse placée sous la protection du roi de France. « La Corse, déclara solennellement Jourdan des Ursins, dans cette consulte, « la Corse est maintenant « incorporée au royaume, et le roi vous fait « savoir qu'il ne pourra l'abandonner que si « jamais il abandonne sa propre couronne. » Paroles de prince! promesses illusoires!

laquelle Henri II expose les contre-temps qui vinrent empêcher le succès des opérations.

Pendant que Sampiero croyait avoir enfin touché au but, et que les destinées de son pays lui paraissaient pour un long temps fixées, des événements se produisaient en Europe qui devaient bientôt détruire toutes ses espérances.

Charles-Quint avait abdiqué, partageant ses couronnes entre son frère Ferdinand et son fils Philippe.Peu après, la guerre, un instant interrompue par la trève de Vaucelles, recommençait entre le roi de France et Philippe II d'Espagne, et l'on apprenait, presque coup sur coup, dans l'île, le désastre de Saint-Quentin, la prise de Calais par Henri de Guise, et enfin la suspension des hostilités. Puis, des nouvelles de Gênes annoncèrent, un jour, que la guerre était finie, la paix décidée, et que la Corse allait être restituée à la République. Ce n'était que trop vrai. Par cette paix de Cateau-Cambrésis, qui mettait fin à la lutte séculaire des Valois contre la maison d'Autriche, Henri II se résignait à perdre, en un jour, « plus qu'on ne lui auroit osté en trente ans de revers. » On livrait d'un seul coup cent cinquante villes fortifiées « pour la défense des-« quelles, dit Tavannes, une mer de sang fran-« çais avait été répandue et les trésors du

« royaume engagés. » Le Milanais, le Piémont, la Savoie, Sienne, la Corse, tout était sacrifié pour conserver les Trois Evéchés, Metz, Toul et Verdun, et pour garder Calais enfin reconquis, Calais que les Anglais possédaient depuis deux cent dix ans, se vantant de tenir les clefs de la France, et dont la perte devait faire dire à Marie Tudor à l'agonie : « Si l'on m'ouvrait le cœur, on y trouverait ce nom profondément gravé : Calais! »

Les Corses furent unanimes à penser que leur île, dont le roi n'avait plus que faire, avait été rendue à son ancienne servitude sans regret ni résistance. Leurs historiens ont souvent, depuis, exprimé le même sentiment et, disons-le, accrédité la même erreur. La vérité est que la reddition de la Corse à la République fut l'objet des disputes les plus vives entre les négociateurs du traité, que cette question faillit, à différentes reprises, amener la rupture des pourparlers et rallumer la guerre, et qu'enfin Henri II ne consentit à cet abandon qu'à la dernière extrémité. Les mémoires successifs envoyés au roi par les ambassadeurs français, au cours des conférences, ne laissent aucun doute à ce sujet. On pourra

s'en convaincre par la lecture des passages qui se rapportent à la Corse, et que nous croyons devoir reproduire dans leur entier.

Dès le début des négociations qui s'ouvrirent, en premier lieu, à l'abbaye de Cercamp, le dix-sept du mois d'octobre 1558, les plénipotentiaires français, c'est-à-dire le cardinal de Lorraine, le maréchal de Saint-André et le connétable de Montmorency, pour ne mentionner que les principaux, posèrent en principe « que « de Metz, Thoul, Verdun, le Montferrat, la « Corsique et Calais, le Roy n'avoit pas délibéré, « et ne pouvoit estre recherché aussi de la part « du seigneur Roy d'Espagne, de les rendre en « quelque façon que ce soit \*. »

A la réunion du 21 octobre, la discussion porte sur la Corse. Les représentants de Philippe II demandent que l'île fasse retour à la République de Gênes; les délégués français s'y refusent, et ils écrivent au roi : « Ils sont venus « après sur la Corsègue qui estoit aussi de la « nouvelle conqueste, où nous leur avons re-

<sup>\*</sup> Traicté de paix fait à Chasteau-Cambrésis, l'an MDCLIX, le III d'avril et ce qui se passa en les négociations pour la dicte paix. Paris, 1637, p. 4.

« montré comme elle est de votre ancien patri-« moine, le droict que vous avez à Gennes et « tout ce que nous sçavons sur ce appartenir à « la fortification de votre cause, avec le tort que « les Génois vous tiennent. Néanmoins ils sont « demeurez obstinez qu'il ne se pouvoit faire « paix sans la restituer, et nous, au contraire, « que vous ne le feriez point\*. »

La conférence tenue le 23 octobre est, en partie, employée à discuter le sort de la Corse : « A la fin, le duc d'Albe est entré sur la Cor« sègue dont il parloit tout nouveau langage, « disant qu'elle est de la couronne d'Aragon et, « par ce, du patrimoine du Roy, son maître, qui « s'en estoit, et ses prédécesseurs, de bien long« temps intitulez Roys : nous alléguant quelques « titres et adjoutant que ceux-là qui la tenoient « l'ont perdue pour le regard de son service et « qu'il estimoit que vous seriez content, Sire, « la remettre comme il estoit. Nous lui avons « assez bien répondu sur cela, et que nous ne « pouvions penser d'où leur estoit venu ce nou- « veau droict dont ils n'avoient jamais parlé,

« que s'il falloit prendre pied sur les tittres que « se donnent les roys, ils seroient beaucoup plus « riches et puissants qu'ils ne sont. Mais que jà « leur avions-nous dict les droits que vous y « aviez et que cela ne les touchoit point, ainsi « seulement les Genevois qui vous tenoient « tant de tort et aviez tant de justes querelles « contre eux; que si le dict seigneur roy, leur « maître, vouloit estre vostre amy, comme il « montre, nous devroit ayder plus tost à en « avoir la raison, que de soutenir ceux-là qui « ne lui estoient qu'alliez, et vous lui seriez « frère, parent et de si près allié : les choses se « parachevant ainsi que nous jugions qu'il vous « devoit bien fort préferer à eux. Là dessus, « Sire, se sont passées plusieurs disputes, douces « et gracieuses, toutefois, car ils se sont montrez « en cette négociation et communication autant « et plus doux et traictables que nous les avions « trouvez rebelles et facheux aux deux dernières. « Et enfin nous sommes demeurez pour le dict « Corsègue sans aucune résolution, sinon qu'ils « nous ont fort pressez quand nous leur disions « qu'il vous avoit beaucoup cousté, et qu'il faul-« droit leur dire quelle satisfaction nous voulions « en argent ou autre chose et quelle somme : « ce qu'avons toujours remis à sçavoir sur le « dit Corsègue vostre intention, n'ayant point « non plus voulu enfoncer cette affaire plus avant, « que nous ne sachions comme passera celle « Calais où nous sommes entrez \*. »

A la réunion du 9 novembre, la Corse est de nouveau remise en discussion : « Sans résoudre « la question de Montferrat, Sire, nous passâmes « sur Corsègue, leur disant les droicts que vous « y aviez, les torts que vous tenoient les Gene-« vois et ce que vous y aviez despendu, et que « sans en être satisfait, vous ne pouviez vous en « dessaisir. Mais ce leur fut, à ce qu'ils mon-« trèrent, une dure nouvelle, et vous asseurons « qu'il n'y eut pas faulte de disputes et remon-« trances d'une part et d'autre. Eux, que le « duché de Milan ne peut sans Gennes et Gennes « sans Corsègue, qu'il a été perdu par leurs « alliez et amis pour leur respect, et ne pourroit « le Roy leur maitre passer ce poinct sans très « grande desréputation et dommage, et nous, « nos raisons contraires. Fin finale en parlâmes

<sup>\*</sup> Traicté de paix, etc., p. 39.

« tant et de si diverses façons, que nous ne « sçumes plus qu'en dire, sinon qu'ils le vou-« loient et nous que nous ne le pouvions laisser, « et demeurâmes longtemps à nous regarder l'un « l'autre. Toutes ces disputes, Sire, durèrent « jusques à sept heures au soir, qu'estant levez, « séparez et melez les uns aux autres, Nous, « cardinal de Lorraine et connétable, nous « trouvans avec la dicte dame de Lorraine, qui « nous remit sur ces poincts là, luy voulumes « bien dire et asseurer que vous n'aviez délibéré « et ne pouviez lascher le dit Corsègue, et ne « s'y falloit point attendre. Elle montra en cela « grande difficulté et crainte que soit cause de « gaster le demeurant. Nous verrons cette apres-« dinée ce qui se pourra mieux faire et ne faul-« drons de vous en advertir, pour, sur le tout, « nous conduire et suivre vostre bon plaisir, « dont vous nous ferez, s'il vous plait, cet hon-« neur, eux demeurant obstinez, de nous ad-« vertir \*. »

Le 13 novembre la question corse n'était pas encore résolue, et les plénipotentiaires français,

<sup>(\*)</sup> Traicté de paix, etc., p. 62.

dans leur relation de la conférence tenue la veille, le font savoir au roi de la facon suivante : « Sur la Corsègue nous sommes aussi « peu demeurez d'accord qu'à présent, d'autant « qu'ils insistent par toutes les importunes re-« montrances du monde que vous ne le pouvez « retenir, et ne veulent se départir d'en chercher « par tous les moyens la restitution aux Gene-« vois leurs alliez. Or nous, Sire, n'avons pas eu « faute de déffenses pour le garder, leur faisant « entendre très bien les droicts que vous y avez « et combien il court en cela de vostre réputa-« tion. Mais ils disent que le duché de Milan ne « se peut garder sans cela, qu'il ne vous sert « rien que d'échelle pour aller à Naples et en « Italie troubler la feste, et qu'il est important « que vous, le retenant, leur puissiez laisser en « l'esprit l'opinion qu'ils se veulent promettre « par cette paix que ce sera œuvre pour le per-« pétuel repos de vos deux Majestés et de vos « maisons. Somme, Sire, cette affaire fut tant « et tant disputée d'une part et d'autre qu'il ne « tient aux raisons des deux costez que chacun « n'a ce qu'il demande. Mais si en sommes-nous « toujours là, et si ne nous départîmes point « hier d'ensemble qu'il ne fut près de huict « heures. De sorte que ces deux derniers soirs « nous avons commencé à apprendre de soupper « à l'espagnole. Nous verrons aujourd'hui, Sire, « si la nuict ou les communications que pour-« rons avoir les uns les autres y pourront ou-« vrir quelque moyen et donner espérance de « mieux \*. »

Les conférences de Cercamp en étaient là ; l'accord s'était fait sur tous les points en discussion, sauf sur ceux de Calais et de Corse, les plus difficiles à résoudre, il est vrai, lorsque la mort de Marie Tudor, reine d'Angleterre et femme de Philippe II, vint interrompre les négociations. Les plénipotentiaires de France, d'Angleterre et d'Espagne ne se réunirent, à nouveau,

\* Traicté de paix, etc., p. 66.

L'envoyé du duc de Florence à Venise écrivait de cette ville, à la date du 20 janvier : « Les dernières lettres de « la cour de France à l'ambassadeur du Roi font con-« naître que les députés sont toujours réunis, mais avec « très peu d'espoir de conclure la paix; à la difficulté de « Calais est venue s'ajouter celle de Corse, et ce dernier « point n'est pas le moins important, la France ne vou-« lant entendre parler de rendre cette île et l'Espagne « ne voulant en aucune façon faire la paix si elle n'est « rendue. » Nég. dipl. de la Fr. avec la Tosc., t. III, p. 398.

qu'au mois de février de l'année suivante, à Cateau-Cambrésis. La situation se trouvait alors modifiée. La mort de Marie Tudor avait amené un changement dans les dispositions de Philippe II. Ses ambassadeurs ne soutinrent plus que faiblement les réclamations de l'Angleterre, et grâce à cette attitude nouvelle, les ministres français purent maintenir et faire triompher leurs prétentions au sujet de Calais qui resta définitivement à la France. Mais en retour, pour ce qui concernait la Corse, les représentants de Philippe II se montrèrent intraitables, persistant, plus que jamais, à demander la restitution de l'île à ses anciens maîtres, décidés à tout rompre s'ils n'obtenaient satisfaction. Reculant devant les conséquences d'une rupture qui aurait remis tout en discussion, impatients d'assurer une paix qui devait servir leurs visées personnelles, victorieux, du reste, sur le point qui passionnait le plus l'opinion en France, le connétable de Montmorency et le cardinal de Lorraine se rendirent. La Corse fut, à son tour, sacrifiée.

Le roi de France, toutefois, et comme par un reste de remords, voulut bien garantir, dans une clause du traité de paix, « que ses sujets « de la dite isle de Corsègue ne seroient plus « aucunement inquiétez par les Genevois, et « qu'ils jouiroient en sureté de tous et chacuns « leurs biens. »

## XI

Pendant que les plénipotentiaires réunis à Cateau-Cambrésis décidaient de leurs destinées, les Corses s'indignaient à la pensée que le roi de France les abandonnait, et qu'il leur fallait retourner sous le joug détesté de la République.

Un seul cri retentissait dans l'île: « Plutôt « se donner au Turc. » Les chefs insulaires, au nombre d'une centaine, se réunissent à Ajaccio. Là, en présence de Jourdan des Ursins, lieutenant-général du roi, tous se répandent en plaintes amères contre l'injuste abandon dont les Corses sont victimes, « remontrant la fidélité qu'ils ont « toujours maintenue à la France, la ruine « qu'avait apportée la guerre en leurs maisons,

« personnes et biens, et demandant qu'il pleust « au roy de les garder et deffendre envers et « contre tous, sans jamais les rendre entre les « mains des Gennois. Que si le roi, cependant, « estimait que l'île était trop à charge à sa cou- « ronne, ils contribueraient à la dépense; pour « la soulager en partie, ils se taxeront eux-mêmes « de payer le lieutenant-général de Sa Majesté, « la justice et les gardes des Tours et caps de « la marine, et, en outre, feroient un tribut « annuel pour payer au roy quelque somme « d'argent, selon leur possibilité et pauvreté\*. »

C'est des Ursins qui, dans ses lettres à Henri II, raconte cette scène de désolation : « Sire, dit-il, « ce seroit chose trop longue d'écrire à Votre « Majesté, par le menu, toutes les choses qu'ils « me dirent, car, pendant une grosse heure ce « ne fut que pleurs et lamentations, vous disant « en substance, Sire, que c'étoit la plus grande « pitié du monde de les voir. » Et, un mois plus tard : « Sire, écrit encore des Ursins, les Corses « sont plus désesperez que jamais de la peur

<sup>\*</sup> Lettres de Jourdan des Ursins au Roi. RIBIER, t. II, p. 454.

« qu'ils ont de retourner entre les mains des « Gennois et disent publiquement qu'ils veulent « plutôt être aux Turcs qu'à eux; ils se plai- « gnent tant qu'ils peuvent de Votre Majesté, « de moi et de tant qu'il y en a à votre service, « disant qu'ils les ont vendus aux Gennois pour « esclaves, et si passionnez en cette affaire, « qu'ils n'ont point de respect de le dire en mon « visage et en présence de tant de ministres que « vous avez par deça. » De la Jasse, 9 avril 1559.

Des Ursins, cependant, avait pu calmer ce désespoir en déclarant qu'il n'avait reçu aucun avis confirmant la nouvelle, et en s'engageant à faire connaître, sans retard, au roi, les sentiments et les craintes de la nation. De leur côté, les chefs voulurent adresser un mémoire au cardinal de Lorraine et au connétable de Montmorency. Ils décidèrent, en même temps, que deux d'entre eux, accompagnés de Sampiero, iraient porter au roi les vœux du peuple corse.

Quand la députation parvint au terme de son voyage, elle put se convaincre à quel point leur patriotisme et leur amour pour la France aveuglaient les insulaires.

Certes la paix de Cateau-Cambrésis, « la paix malheureuse, » comme on l'appelait, n'avait pas été accueillie avec une faveur unanime. Beaucoup estimaient que la France l'avait payée trop cher en lui sacrifiant tout ce qu'elle avait conquis durant plus d'un demi-siècle de combats et d'efforts ruineux. Les hommes de guerre, surtout, ne s'en consolaient pas. De même que Sampiero demandait à reprendre, à ses risques et périls, une nouvelle campagne en Corse, Brissac offrait de vendre tous ses biens pour achever la conquête du Piémont, consentant à se laisser traiter comme rebelle, pourvu qu'il pût continuer les hostilités. Le vainqueur de Calais, Henri de Guise, et, avec lui, Montluc et tous les capitaines qui s'étaient illustrés en Italie, protestaient contre ce traité qui avait « tout renversé sens dessus dessous. » A en croire Brantôme « ceux qui aimaient la France en pleuraient. »

Mais Henri II et ses conseillers intimes, le connétable de Montmorency et le cardinal de Lorraine, n'en jugeaient pas ainsi. Pour eux la paix était bien faite. Un double mariage, du reste, devait la sanctionner. Henri II donna sa

sœur, Marguerite, au duc de Savoie, et sa fille aînée, Elisabeth, à Philippe II d'Espagne. De grandes fêtes se célébrèrent à la cour de France à cette occasion. On sait comment le roi y trouva la mort, frappé, dans un tournoi, par la lance de son capitaine des gardes, Montgommery. Personne alors, au milieu des ambitions qui s'agitaient autour du nouveau règne, ne se soucia plus de l'île lointaine que la France n'avait pas su garder. A bout de démarches vaines et de supplications inutiles, les députés insulaires durent s'en retourner, déçus dans leur dernier espoir, ne rapportant de leur voyage que de stériles assurances de sympathie et d'intérêt. Un envoyé spécial de la Cour, Michel de Seurre, les accompagnait, porteur d'une lettre du nouveau roi, François II, pour ses « très chers et bien aimez » habitants de l'île de Corse\*.

<sup>\*</sup> Le Roi informait les Corses qu'il leur envoyait les vidimus du traité dûment collationnés aux originaux, ceux-ci avant été montrés à San-Petro Corso et à leurs députés, et il ajoutait : « Par quoy, en vous accomodant « au temps et à l'occasion qui s'offre, il faut que vous

<sup>«</sup> espériez de vivre dorénavant en repos et tranquillité,

<sup>«</sup> vous pouvant asseurer de nostre amitié, et qu'en tous « lieux et endroits où nous aurons moyen et pouvoir de

### XII

Il ne restait plus aux Corses qu'à s'accommoder de leur infortune et à se résigner désormais à jouir de la tranquillité que leur daignait garantir le roi de France. Le 7 novembre 1559, des Ursins s'embarquait à Ajaccio avec les troupes françaises, et les Génois rentraient en possession de l'île.

La trève entre la République et les insulaires ne dura pas longtemps. Moins d'une année après, les abus et les vexations recommencèrent. Sous prétexte de rentrer dans les dépenses qu'avait occasionnées la guerre, la Banque de Saint-Georges voulut établir de nouveaux impôts. Le peuple résista, et, devant un soulèvement imminent, la Compagnie dut renoncer à percevoir les taxes. Gênes profita de ces circonstances pour reprendre l'administration

<sup>«</sup> faire pour vous et les vôtres, nous nous y employerons

<sup>«</sup> d'aussi bon cœur que le meilleur et le plus parfait

<sup>«</sup> ami que vous ayez. » (Ribier, t. II, p. 564).

de l'île. Oubliant ses engagements formels et le traité de Cateau-Cambrésis, la République se montra impitoyable, poursuivant de sa rancune tous ceux qu'elle soupçonnait de sympathies envers la France. Les partisans de Sampiero furent traqués, leurs biens confisqués. La plupart, pour échapper à une mort certaine, se virent contraints de s'expatrier.

Sampiero, dont la vie était, chaque jour, menacée, avait été un des premiers à quitter la Corse. Après avoir inutilement tenté d'intéresser à sa cause Cosme I<sup>er</sup>, duc de Florence, l'ancien allié de Charles-Quint, resté fidèle à Philippe II, il s'était réfugié à Marseille avec sa femme et ses deux enfants. C'est là qu'on le retrouve, en 1561, vivant péniblement des secours que lui envoie Catherine de Médicis (9). L'objet constant de ses pensées est toujours le sort misérable de ses compatriotes, et il ne cesse de songer à la possibilité de recommencer la guerre.

« Les gentilshommes et les peuples de mon « pays, écrit-il à la reine-mère, à la date du « 25 juin, sont décidés à vivre et à mourir « sujets fidèles du Roy. Que la reine consente « à me donner les moyens de lever une com« pagnie de mille hommes, et je me charge de « conquérir, à nouveau, la Corse pour le compte « de la Couronne. En désespoir de cause, j'irai « jusqu'à solliciter l'appui du Turc, afin d'aider « ma patrie à s'arracher des mains des tyrans « qui, sans crainte de Dieu ni d'aucun monar-« que, et sans respect pour les lois, l'oppriment « et la torturent\*. »

Cet appel désespéré demeurant sans résultat, Sampiero partit pour Paris. Il voulait tenter auprès de la reine-mère un suprême effort avant d'aller demander au Turc l'assistance dont il avait besoin pour délivrer son pays.

Catherine de Médicis, par tradition de famille, aimait les Corses et son grand désir eût été de leur venir en aide. Mais, dans la situation où se trouvait alors le royaume, en pleine guerre civile, au milieu des embarras que créaient à la régence les intrigues des chefs protestants et catholiques, elle ne pouvait songer à fournir ostensiblement à Sampiero les subsides qu'il réclamait. Le traité de Cateau-Cambrésis était

<sup>\*</sup> Mss. de la Bib. nat. f. fr., no 3189, fo 46, et FILIPINI, Storia di Corsica, édition Grégori, t. IV, app.

encore trop récent pour que l'on pût se permettre de l'enfreindre dans une de ses clauses, sans risquer de provoquer un conflit avec Philippe II d'Espagne, le protecteur exigeant de la Sérénissime République. Catherine de Médicis chercha un expédient, et son esprit fertile en ressources imagina la combinaison suivante. Il fut décidé que Sampiero se rendrait à Constantinople, chargé d'une mission confidentielle auprès de Soliman II. L'objet apparent de cette ambassade extraordinaire était de négocier avec le Grand-Turc un emprunt au profit de la couronne de France, mais, en réalité, le voyage avait pour but de décider le sultan à prêter l'appui de ses galères à Sampiero pour la reprise de la Corse. L'argent, si le Turc en donnait, devait naturellement servir, au moins en partie à payer les frais de l'expédition. Le plan, tel qu'il était conçu, ne manquait pas d'être habile, et il offrait assurément des chances de succès. Il permettait, en outre, à la cour de France de désavouer, le cas échéant, l'entreprise et de rejeter sur Sampiero toute la responsabilité des événements.

Sampiero, muni de ses lettres de crédit, se

rendit à Marseille et de là il s'embarqua pour Constantinople où, après un court séjour à Alger, il arriva vers la fin du mois de novembre 1562. « Le colonel Sampietro Corso, écrit à la date « du 29, M. de Pétremol, le chargé d'affaires de « France, est icy arrivé avec les gallères qui « sont retournées d'Algier. Les magistrats des « princes chrétiens ne pouvant descouvrir la « cause de sa venue, en font divers discours, et « mesme les Génevois, soudain qu'ils sçurent « sa despêche de la Cour, estimant qu'il ve-« noit pour avoir et impétrer armée de ce « G. S. pour se venger d'eulx, ont envoyé se-« crettement à cette Porte sconder la volonté « du Bassa et scavoir si leurs lettres et ambas-« sadeurs pouvoient icy sceurement venir traic-« ter quelque appointement, afin que leurs mar-« chands y puissent traficquer comme les Vé-« nitiens et les Florentins et ce pendant noter « ce pourquoy le colonel estoit venu de par de « ça; le bassa qui ne désire que repos à cest « empire et rendre amis tous ses ennemys, leur « a donné quelque bonne espérance \*. »

<sup>\*</sup> Charrière, t. II, p. 711.

Les Génois, comme on le voit, ne s'étaient nullement mépris sur le but du voyage de Sampiero, et ils prenaient leurs mesures pour en empêcher le succès. Sampiero, en effet, échoua dans sa double mission. Soliman, soit qu'il ne désirât réellement que « repos pour son empire, » ou qu'il voulût, désormais, se désintéresser des affaires de l'Europe dont il avait été, durant si longtemps, l'arbitre, Soliman refusa ses galères et garda son argent\*.

« Le colonel Sampietre Corse, écrit M. de « Pétremol, à la date du 29 mai 1563, « depuis « huict jours, a baisé la main du G. S. pour « prendre congé et a eu bonnes et douces pa- « roles, asçavoir que tant que le roy lui seroit « amy, S. H. encore lui démonstreroit tous « signes d'amitié et l'aidera de tout ce qu'il « pourra; mais de prèter argent on n'en parle « point. Le dit colonel n'attend que les lettres « du G. S. en responce de celles du Roy et la « commodité de son voyage de s'en retourner, « pour passer avec quelque galliotte en Tripoly « ou en Alger et de là à Marseille (10). »

<sup>\*</sup> Charrière, t. II, p. 724.

### XIII

En juin 1563, Sampiero quittait Constantinople, rappelé, du reste, en France, par un événement qui le frappait dans ses affections les plus chères. Pendant qu'il négociait auprès du sultan, des lettres de Corse lui avaient appris que Vannina, sa femme, avait quitté Marseille avec le plus jeune de ses enfants, dans l'intention de se rendre à Gênes. Les Génois étaient parvenus à convaincre Vannina que, moyennant cette démarche, elle obtiendrait sûrement la grâce de son mari et la restitution de ses biens confisqués. En réalité, la République, effrayée des menées de Sampiero, voulait uniquement tenir des otages, et Vannina s'était laissée prendre au piège. Poursuivie par des amis de son mari, et rejointe aux environs d'Antibes, elle avait été ramenée à Aix où elle était restée sous la garde des magistrats du lieu. Sampiero, exaspéré par ces nouvelles, rentrait en France, décidé à commettre un horrible attentat pour punir Vannina d'un acte qui lui apparaissait comme une trahison envers lui et envers la patrie.

A peine débarqué, il court à Aix, réclame sa femme aux magistrats, la ramène à Marseille et là, dit d'Aubigné, « parlat toujours à elle avec « beaucoup d'honneur, si bien que la teste nue, « il lui annonça que par sa faute d'avoir voulu « voir ses ennemis, il falloit qu'elle fust étran-« glée par ses esclaves. Elle, ne refusa point la « mort et se contenta de lui dire : il y a vingt « ans que votre vertu m'a amenée à vous faire « mon mari; depuis ce temps je n'ai souffert « le toucher d'homme vivant que de vous ; je « vous supplie que ma mort ne soit point souil-« lée par ces vilaines mains, mais que les vôtres, « honnorables par leur valeur, me conduisent « elles-mêmes au repos. Cela dit, lui demanda « pardon, un genoux en terre, et puis lui mit « des bandes de toile dans le col avec lesquelles « il l'étrangla; ne demeurant guères à prendre « les chevaux de poste pour aller en cour où il « n'arriva sitôt que la nouvelle \*. »

Il se peut, comme l'assure d'Aubigné, que

<sup>\*</sup> D'Aubigné, Hist. univ. (1616), t. I, p. 233.

Sampiero ait été accueilli à la cour « par les « marques d'horreur les plus vives, » mais aux courtisans qui s'indignaient il montra les blessures qu'il avait reçues au service du roi, et il les fit taire en leur disant « qu'en France on n'avait pas à se mêler de ses affaires de famille. » Quant à Catherine de Médicis, ce crime, à ce qu'il semble, ne l'émut pas outre mesure. Elle ne tint pas, dans tous les cas, longtemps rigueur à Sampiero et elle lui procura secrètement les moyens de retourner dans son pays pour y poursuivre sa vengeance et tenter de soulever ses compatriotes.

C'est Gênes, en effet, que Sampiero faisait responsable du meurtre de Vannina, et sa haine déjà si grande s'en accrut encore. Presque sans ressources, soutenu seulement par son énergie et par sa foi, il partit pour Marseille. Là, il rassemblé une trentaine d'hommes, corses et français, prend passage sur un navire de la marine royale, et, peu de temps après, il débarque sur la plage de Valinco, à quelques heures d'Ajaccio (11).

### XIV

Dès les premiers jours, et de tous les points de l'île, ses compatriotes répondirent à son appel et vinrent grossir sa petite armée. Bientôt la République eut à combattre une insurrection formidable. Affolée, elle mit à prix la tête de Sampiero, offrant trois mille écus d'or à qui le livrerait vivant, et deux mille à qui oserait l'assassiner. En même temps elle recourait à son protecteur, Philippe II, implorant des secours, et lui dénonçant la reine-mère comme complice des menées de Sampiero. Et le roi d'Espagne intervenait, en effet. Il envoyait quatre mille hommes en Corse au secours de Gênes, et ses ministres, excités par le cardinal de Granvelle, obsédaient de réclamations la cour de France (12). Mais Charles IX et Catherine de Médicis désavouaient Sampiero et protestaient vivement qu'ils n'étaient pour rien dans son entreprise (13).

Pendant ce temps, la lutte se poursuivait, dans l'île, plus acharnée que jamais. Les Corses aussi reçurent, enfin, quelques secours qui, si faibles qu'ils fussent, augmentèrent encore leur ardeur. Catherine de Médicis leur envoya le fils aîné de Sampiero. Alphonse d'Ornano apportait, avec dix mille écus, des drapeaux sur lesquels ils pouvaient lire cette devise : « Pugna pro patria. »

C'est pour la patrie, en effet, que combattaient les insulaires, et dans toutes les rencontres le succès était au bout de leurs efforts. La lutte durait depuis trois ans déjà, et Sampiero qui, dans sa grande âme, ne croyait pas que l'or de Gênes pût faire un traître de l'un des siens, voyait enfin arriver le moment où la Corse serait, une fois encore, délivrée, lorsque le 17 janvier 1567, aux environs d'Ajaccio, il tomba dans une embuscade génoise, préparée, assurait-on, avec le concours des parents de Vannina. Entouré brusquement d'assaillants, il allait, comme toujours, à l'aide de son épée, avoir raison du nombre, mais un de ses écuyers, dont le nom est resté dans l'île synonyme de félonie, Vittolo, lui tira, par derrière, un coup d'arquebuse qui le renversa mortellement frappé. Les soldats génois, ne craignant plus Sampiero mort, s'acharnèrent sur son cadavre. La tête, tranchée, fut portée à Ajaccio et jetée aux pieds du gouverneur Fornari; les membres épars furent livrés à la populace, puis exposés aux quatre coins de la ville. Durant trois jours, pour fêter cette victoire que la République devait à la trahison, Fornari fit tirer le canon et sonner les cloches. Gênes honorait, à sa façon, la mémoire de son plus terrible ennemi\*.

Telle fut la fin misérable de Sampiero Corso, de cet homme vraiment extraordinaire qui sut être remarquable par son courage à une époque où la bravoure était commune. Ce qui, cependant, le met hors de pair parmi tous ceux auxquels la Corse s'honore d'avoir donné le jour, c'est moins encore sa vaillance, que l'amour ardent et sans limite qu'il eut pour son pays. Cet amour domina sa vie, exclusif de tout

<sup>\*</sup> La mort de Sampiero fut péniblement ressentie à la cour de France. Jean Corraro, ambassadeur vénitien, constate le fait dans une de ses relations: « La seigneurie « de Gênes, dit-il, n'est guère dans les bonnes grâces « de cette couronne; quand on apprit la mort de Sam- « pietro Corso, chacun en montra du mécontentement, « et on regrettait que la perte d'un tel homme dût mettre « fin aux troubles de Corse » (Relations des ambassadeurs vénitiens, publiées par N. Tommaseo, t. II, p. 190).

autre, et il n'y a rien qu'il ne lui ait sacrifié. L'attachement que Sampiero témoigna toujours à la France et la persistance qu'il mit à rechercher son appui, ne furent aussi qu'une forme de son patriotisme. On l'a appelé « le premier Corse français, » et le premier, en effet, il semble avoir pressenti qu'un jour viendrait où les destinées de son île se confondraient enfin avec celles de la nation qu'il avait aimée et servie. C'est à cause de tout cela que les Corses d'aujourd'hui gardent précieusement sa mémoire, et que Sampiero est resté, pour eux, le héros populaire entre tous, en même temps que l'image toujours vivante et grandiose de la patrie insulaire\*.

\* La guerre continua durant deux ans encore. Au bout de ce temps, Gênes proposa la paix et les Corses l'acceptèrent. Dans les premiers jours d'avril 1569, Alphonse d'Ornano et trois cents de ses compagnons s'embarquièrent pour la France sur deux navires de la marine royale envoyés par Catherine de Médicis qui avait voulu se montrer, jusqu'à la fin, fidèle aux Corses et à leur cause.











## NOTES

- (1) Les armes de la Corse sont d'argent à une tête de maure de sable le front ceint d'un bandeau d'argent. Bien que l'origine de ces armes soit très contestée, il est permis de la rattacher à l'occupation sarrazine. La tête de maure se retrouve sur des cartes de l'île publiées au xvIII® siècle en Allemagne et en Hollande. Elle figura, à côté d'une croix blanche semée de fleurs de lys d'or, sur le drapeau d'ordonnance du Royal-Corse, régiment créé en 1739. Au moment de la guerre qui précéda l'annexion, Pascal Paoli en fit un emblème national, et, aujourd'hui encore, le drapeau insulaire porte la tête de maure.
- (2) L'arbre généalogique produit par Alphonse d'Ornano, maréchal de France, fils de Sampiero, à l'occasion de sa promotion à l'ordre du Saint-Esprit, en 1597, fait naître Sampiero d'un Guillelmo d'Ornano. Outre que Sampiero, à aucune époque de sa vie, n'a porté ce nom de d'Ornano, qui était celui de Vannina, sa femme, il est facile de se convaincre, aux inexactitudes historiques qu'elle contient, que cette généalogie, établie pour la circonstance, est, en ce qui concerne cette filiation, de pure

fantaisie. Ce document dont LHERMITTE SOULIERS, dans son ouvrage les Corses français (Paris, 1662), n'a donné qu'un court extrait, nous l'avions vainement cherché aux Archives nationales (Papiers de la famille d'Ornano) et à la Bibliothèque nationale. Un heureux hasard, cependant, l'a mis sous nos yeux, et nous le publions, dans son entier, en appendice.

- (3) Cette date de 1524 précise deux points importants : le moment où Sampiero quitta le service des Médicis pour celui de François Ier, et l'époque à laquelle les Corses commencerent à servir régulièrement la France, et à faire partie de notre armée nationale, « Les Corses « avaient été conduits à se jeter aux services de France « par suite de la tyrannie exercée sur leur pays par la « Compagnie génoise de Saint-Georges. Le premier de « leur chef qui se soit attaché à la France est le célèbre « Sampiero di Bastelica, l'aïeul des Ornano. Depuis ce « temps il y a toujours eu des Corses dans l'armée fran-« caise, et ils se montrèrent toujours également braves « et dévoués, « soldats fort lestes, bien policez et curieux « de leurs devoirs, » dit d'Aubigné qui ne prodiguait pas « les compliments aux catholiques » (Général Susane, Histoire de l'Infanterie française, Paris, 1875, t. I. p. 68).
- (4) Ce titre de colonel, qui nous vient des guerres d'Italie, et que François Ist ne devait introduire officiellement dans l'armée qu'en 1534, était, dès cette époque, porté par quelques capitaines. Sampiero prit ce titre en 1527, ainsi que l'établit l'indication ci-après:
- « Sampietro Bastelica est le premier général des Corses « qu'il y ait eu en France. La commission du 20 sep-« tembre 1643 en faveur de Henry, François, Alphonse « d'Ornano, dit expressément qu'on lui donne cette
- « charge en considération de ce que Sampietro, son « aïeul, et les maréchaux d'Ornano, ses père et frère,
- « l'avaient exercée depuis 1527 qu'elle avait été créce

« pour Sampietro » (Chronologie historique et militaire. par Pinard, commis aux bureaux de la guerre. Paris. 1760, t. III, p. 578).

(5) Voici, d'après des documents consultés aux archives du ministère de la guerre, la liste des différents colonels généraux de l'infanterie corse, avec la date de leur promotion: 29 avril 1547, San Piero di Bastelica; -26 novembre 1569, Alphonse d'Ornano, maréchal de France; - 26 septembre 1507, J.-B. d'Ornano, comte de Montlaur, maréchal de France; - 20 septembre 1643, Henri-François-Alphonse, marquis d'Ornano; - 18 décembre 1652, Joseph-Charles, comte d'Ornano.

Après la mort de Jean-Baptiste d'Ornano, 12 septembre 1626, cette charge demeura sans exercice, les Corses ayant été licenciés au mois de mai de la même année; elle ne fut plus recherchée que pour les appointements qui s'y rattachaient et qui de 300 livres par mois qu'ils étaient au début, furent ensuite portés à 500 livres, Joseph-Charles d'Ornano, d'abord abbé de Montmajourles-Arles, puis maître de la garde-robe du duc d'Orléans, fut le dernier colonel général des Corses. Il mourut le 1er juin 1670, et avec ce dernier descendant de Sampiero s'éteignit la branche des Ornano de France, dite des maréchaux.

(6) Un manuscrit de la Bibl. nat. (nº 8577, fonds français) contient le rapport adressé au Roi par le comte d'Enghien, grand prieur de France, capitaine général des galères, qui avait été chargé d'occuper, avec le concours de la flotte turque, les places fortes de la Corse. Le 20 juin 1543 l'escadre française quittait Marseille et arrivait dans le port d'Ajaccio quelques jours après. Elle y débarqua un corps de troupes, puis se dirigea sur Bonifacio qui était le point convenu où les deux flottes devaient se rencontrer. Les galères de Barberousse en étaient parties. Après plusieurs jours passés à leur recherche, le grand prieur les retrouva aux îles Majorque

et Minorque. Mais Barberousse refusa son appui. Les deux flottes alors rallièrent Toulon. Là il fut de nouveau proposé à Barberousse « de se rendre en Corsègue « et d'attaquer seulement la Bastide. Il refusa ses sol-« dats et ses canons, ne voulant, d'ailleurs, entreprendre « quoi que ce fût contre les Génois à qui la Corsègue « appartenait. Il en avait reçu de grands présents consis-« tant en draps d'or et de soie envoyés par André Doria, « valant quatre mille écus, avec d'autres présents en-« voyés aussi par les Génois qui le priaient de passer à « Gênes où la seigneurie désirait le fêter. Le 25 juillet « le bacha leva l'ancre, cingla sur le cap Corse et le « chef de l'escadre française, après en avoir averti le sieur « Jourdan, commandant en Corse pour le Roy, rentra « fort mécontent dans le port de Marseille » (Documents inédits sur l'Histoire de France, publiés par Champollion-FIGEAC. Paris, Didot, 1847, p. 524).

(7) Dans une lettre au cardinal de Ferrare, datée de Saint-Florent, 30 août 1553, Paul de Termes raconte comment Bastia fut pris, et il ajoute: « Je trouvez icy « les gens fort affectionnez au service du Roy depuis « qu'ils nous ont connus pour amis, et nous secourent « de ce peu qu'ils ont. Et quant à l'assiette de cette ville « de Saint-Florent, nous la trouvons, Mgr, en beau lieu, « avec une belle rade, place bien nécessaire à fortiffier. « Il y a deux jours que j'ai fait acheminer le capitaine « Valeron avec les enseignes de gens de pied français et « le colonel San-Pietro Corso avec lui, vers Calvy, place « bien forte sur la mer, où l'on m'asseure qu'il ne sera « point receu, car il y a quatre à cinq cents hommes « dedans dont la plupart sont génois. Cependant le sieur « de la Garde s'en part pour aller voir de mettre dans « Jasse (Ajaccio) qui est une place forte aussi sur la « mer, deux enseignes de gens de pied qu'il a embar-« qués, pour, tost après, faire voile vers Marseille et « aller trouver le Roy avec résolution de faire, s'il plaît « à S. M., revenir icy sa dite armée, avec les vaisseaux

« du roy d'Alger, pour tout ce mois de septembre » (Ribier, t. II, p. 453).

(8) Le pape s'étant fait l'écho des dispostions belliqueuses des Génois, auprès de Henri II, celui-ci répondit par un mémoire adressé au cardinal du Bellay dans lequel il exposait sa ferme résolution de garder l'île de Corse. Nous en détachons l'extrait suivant:

« Le nonce de N. S. P. résident par decà avant de-« mandé audience au Roy, lui dit que «S. S. s'émer-« veilloit comme il embrassoit diverses entreprises, ainsi « que tout récemment il avoit fait sur les Genevois, leur « prenant l'ile de Corsègue, sans précédentes occasions « de guerre et au mécontentement des princes italiens. « Quant aux Genevois, ils étoient délibérez de dépenser a tout ce qu'ils ont, jusques à leurs propres vies, sans y « épargner leurs femmes et enfants, au recouvrement « de la dite isle de Corsègue. » Sur quoy le Roy fit ré-« ponse au dit nonce que si S. S. s'emerveilloit d'un « costé, S. M. trouvoit estrange qu'il eust voulu faire « tenir ce propos, ainsi que jusques icy tout le monde « a veu et touché au doigt et à l'œil quant aux dépor-« tements des Genevois contre le Roy et de l'occasion « qu'ils luy ont donnée de s'en ressentir comme il a fait... « Et ne faisoit le Roy doute qu'ils ne fassent tout ce « qu'ils peuvent pour le recouvrement de l'isle de Cor-« sique, comme de sa part il ne veut aussi rien oublier « de tout ce qu'il faut faire pour la garder, et y avoit « déjà si bien pourveu, qu'eux, avec leurs adhérents et « alliez, ne l'en sauroient désempiéter ny chasser, quel-« que effort qu'ils puissent faire. » De Paris, 31 octobre 1553. (RIBIER, t. II, p. 473.)

(9) François II avait accordé à Sampiero une redevance annuelle de trois mille livres à prélever sur l'imposition foraine de Villeneuve-lès-Avignon. Dans la lettre suivante écrite de Marseille, le 5 juin 1561, Sampiero fait

connaître à Catherine de Médicis comment il lui a été impossible de se faire payer par les agents du Trésor : « Piacque a V. M., li mesi passati, di sua benigna grata, « confirmarmi la provisione di tre mila lire che m'haveva « ordinata la felice memoria del fù rè Francesco ultimo. « che Iddio assolva, per mio trattenimento, sopra la « rena imposizione forena di Villanova-lès-Avignone; « ed à mio partir di corte, sendo andato a Montpolieri « per haver detta mio provizione, il ricevidor e tesau-« riere di quel luogo mi hanno riposto che li denari di « da forena sono tutti impiegati a le cariche ordinarie « d'officiali e ministri di giustizia e che no ci e fondo « per pagare essa provizione. Del chè, no havendo io « altro modo di vivere e trattener miei figli e consorte « che di quel poco m'ha ordinato V. M., alla qual desi-« derando, di continuo, far umilisssimi servitori, supplico « humilmente che li piaccia ordinar che la mia provi-« zione mi sia assignata in qualche altro luogo sicuro. « affine che, come ho detto, jo habbia commodo di pos-« sermi trattener a farli servizio, come fin, qui ho fatto « a sua corona, per la qual sempre mi troverà pron-« tissimo, che sarà la fine di questa mia, baciando, con « le mie ricomandazioni, li piedi e li mani di V. M., e « prego nostro signore che la felici. » Di Marsiglia, questo di, 1561. Sanpietro Corso (Mss. inédit de la Bib. nat., fonds fr., no 1339, fo 71).

(10) D'autres causes encore avaient contribué à faire échouer la mission de Sampiero, et la principale fut le mauvais vouloir des ministres du Roi dans le Levant. Sampiero les indisposa en se présentant avec un titre supérieur à celui de M. de Petremol, et avec tout l'appareil d'un ambassadeur extraordinaire, « se faisant faire des fanfares et entrées. » M. de Boistaillé, surtout, notre ambassadeur à Venise, contrecarra sa mission : « En plusieurs « parts de l'Italie, écrivait-il à Charles IX, a couru publi- « quement un bruit que Sampiero Corso avait esté dèz « l'an passé dépesché en Levant de la part de V. M. pour

« animer ce G. S. à mettre dehors une puissante armée « de mer. La facon extraordinaire dont il a usé en son « voiage qu'il a dressé par Algier, et sa qualité qui le faict « remarquer par tout le monde pour homme d'exécution « et d'entreprise et non pour simple ministre, ont laissé « quelque deffiance entre les serviteurs du Roy catho-« lique. Scachant que l'état présent de vos affaires ne « vous permet pas de penser ailleurs, et que l'occasion « de ce voyage étoit fondée sur un secours d'argent que « V. M. auroit faict demander pour l'entretenement de « ceste guerre, j'en ai communiqué ce qu'il en falloit « pour oster tout soupçon, » Quand Sampiero eut définitivement échoué, M. de Boistaillé s'en réjouissait en ces termes, dans une lettre à un de ses collègues : « Sam-« piero Corso a eu sa responce d'un beau reffuz, avant, « pour ma part, trouvé ce voiage d'aultant plus estrange « que l'on avait faict courir icy un bruict qu'il s'estoit « rendu turco. (Charrière, t. 11, p. 724.)

(11) Dans une lettre à l'évêque de Rennes, ambassadeur auprès de Maximilien II, Catherine de Médicis se défend d'avoir encouragé Sampiero dans son entreprise, et elle explique que la galère sur laquelle il s'était embarque lui « avait été prestée à sa très instante requête et pour lui « donner moien, comme il disait, de retirer sa famille « et ce qu'il avait dedans la dite isle, où arrivé qu'il fut, « il renvoya incontinent la dite galère... Vous pourrez « répondre partout que ce sont impostures fausses et « méchantes, et que l'entreprise du dit colonel nous a « autant déplu que chose qui eut sçu advenir, luy en « ayant escrit de si bonne façon qu'il connaîtra bien que « nous sommes délibérez de tenir la main à l'en faire « chastier comme il mérite. Mais comme i'ai scu de bon « lieu, toutes ces charités viennent du cardinal de Gran-« velle qui est toujours aussi bien qu'il a esté cy-devant. « A Roussillon, le 18e jour de juillet 1564. CATHERINE » (Mém. de Castelnau, Bruxelles, 1731, t. I, p. 789.)

(12) « Les Français, écrivait le cardinal de Granvelle, ministre de Philippe II, le 28 août 1514, nyent fort et « ferme que de leur volonté ny consentement San-Petro « Corse face ce qu'il fait. Dieu sçait ce qu'il en est, et je « sçais ce qu'ilz en pensent. Mais s'ils passent plus avant, « et que l'on y voie aller secours de Marceille, je tiens « que le Roy notre maitre, pour faire ce qu'il convient, « sera contrainct de se déclarer de guerre avec les Fran« çais, et à la vérité, en ce cas, on aura par trop grande « cause. » Et deux mois plus tard : « Il faudra que les « Français se déclarent ou qu'ilz laissent perdre San-« Petro Corso, par où nous verrons tost quelle apparence « il y aura de paix ou de guerre » (Papiers d'Etat du « card. de Granvelle, t. VIII, pp. 277 et 453).

(13) A la suite d'une entrevue demandée par don Francès de Alava, ambassadeur d'Espagne, au sujet des troubles de Corse, Catherine de Médicis écrivit la lettre suivante à M. de Saint-Sulpice, ambassadeur de France auprès de Philippe II: « Monsieur de Saint-Sulpice, je « vous ai voulu envoyer ce courrier en toute diligence « pour vous advertir de ce qui s'est passé entre le sieur « don Francès et moi pour le faict du colonel San-Petro « Corse, comme vous pouvez voir par ce que le Roy, « Mr mon fils, vous en escript. Je vous envoie une lettre « que le dit San-Pêtre a escrit au Roy et à moy que vous « pourrez faire voir au Roy, Mr mon beau-fils, afin qu'il « connaisse par là de quelle confidence nous procédons « en toutes choses qui nous touchent avec lui. Et pareil-« lement avons fait resserrer les enfants du dict collonel « plus étroitement qu'ils n'étoient, afin que cela le re-« tienne. Si nous y pouvions faire davantage, nous le « fairons, comme j'ai dit à l'ambassadeur requérant de « faire davantage; il esten lieu là où nous n'avons nulle « puissance de luy mal faire. » Catherine. — De Vallence, ce 22 d'aout 1564.

Plus tard, la reine-mère écrit encore au sujet de la Corse: «Monsieur de Saint-Sulpice, par les mémoires qui « vous sont envoyés et la bien ample lettre du Roy, mon

« fils, vous entendrez ce qui s'est passé entre le sieur don

« Francès et moy et les choses à quoy il est besoing que

« du coté delà on remédie pour l'entretenement de notre

« commune amitié... Vous verrez ce mémoire que j'ai « fait bailler aux ambassadeurs pour la Corsique en

« laquelle, si mon intention eust été suivye les choses

« laquelle, si mon intention eust ete suivye les choses

« peut-être ne fussent pas passées si avant. Les Génois

« ont perdu cinq ou six mil hommes et despendu II ou

« III mil escus dont ils se fussent bien passez. Catherine.

« D'Arles, ce 28... 1564» (Lettres de Catherine de Médicis, publiées par M. Hector de la Ferrière, t. II, pp. 217 et 237).





# APPENDICE





Ι

Arbre généalogique d'Alfonse d'Ornano, mareschal de France, pour sa promotion à l'ordre et milice du Saint-Esprit, à Rouen, en 1597.

AR l'information escrite en italien en la ville d'Aiazzo, en l'isle de Corse, par l'ordonnance du Sénat et de la ville de Gênes, certiffiés par l'evesque, par le commissaire et par le notaire publiques de la dite ville, appert amplement de l'antiquité, de la noblesse de l'illustre case et famille d'Ornano, ceux de laquelle ont toujours fait leur demeure en la ville de Bastelica.

Ainsi par la dite information apport que le sieur Alfonse d'Ornano, auiourdhuy mareschal de France, est fils du collonel San Piero d'Ornano et de la noble dame Bannina, fille du s<sup>r</sup> Francesco, fils du s<sup>r</sup> Alfonse d'Ornano, bizayeul du dit mareschal, et feudataire de la Rép. de Gênes. Le dit s<sup>r</sup> Alfonse

n'ayant point apporté les titres et lettres des charges qu'il a eues des Roys, ses maitres, on dira seulement ce qui est cognu par plusieurs chevalliers d'honneur qui le cognoissent dès sa première jeunesse.

Il fut nourry enfant d'honneur sous les rois Francois II et Charles neufiesme, et fut envoyé par S. M. trouver le st San-Piero d'Ornano, son père, en l'isle de Corsègue, avec commission d'y exercer la charge de général de la cavallerie légère; et son père venant à décéder, il demeura général de l'armée de S. M. pendant les deux ans jusques à la paix que, par le commandement d'icelle, il traita avec la Rép. de Gènes, pour n'avoir peu estre secouru du côté de la France, à cause des troubles et guerres civiles qui commencèrent au mois de septembre 1567, et qui le rappelèrent en France. Alors il eust la charge de collonel général des Corses. Ses compagnies furent employées en Dauphiné où il eut le gouvernement de Valence, et fut honoré de l'ordre de Saint-Michel. Depuis le roy Henry III lui donna la charge de général des Italiens, une compagnie de gens d'armes et le commandement des diocèses d'Uzès et de Nismes, et fut maréchal de camp des armées de Provence, Languedoc et Dauphiné, et après général du dit pays et lieutenant général pour le Roy en la même province de Dauphiné. Le Roy, à présent regnant, lui donna la lieutenance généralle du gouvernement de Languedoc et la généralité des armées de Provence, Lyonnois et Baujolois, et après la réduction de la ville de Lion, arrivée par les services du s' mareschal, S. M. l'a honoré de la charge de maréchal de France.

Par la dite information appert que San-Piero d'Ornano est père d'Alfonse et fils de Guillelmo d'Ornano et de la fille de Bozali, noble famille de Bastelica, et que dame Antonia, ayeulle du s<sup>r</sup> collonel, était fille du noble Masso Orsone, de la noble casa de Gorra.

Par le contract de mariage du collonel San-Piero d'Ornano avec Bannina, fille unique du s<sup>r</sup> Francesco d'Ornano et de la signora Franquetta, appert que le dit San-Piero est fils de Guillelmo d'Ornano, et que le s<sup>r</sup> Francesco d'Ornano est fils du s<sup>r</sup> Alfonse d'Ornano qui avait seigneuries, terres, vassaux et rantes.

Le dit San-Piero d'Ornano fut collonel des Corses sous les rois François premier, Henry second et Charles neufiesme et fut, par ce roy, envoyé en l'isle de Corse général de l'armée que S. M. y tenait, en laquelle il commanda jusques à sa mort et y fut tué d'une harquebuzade dans une escarmouche, et après y avoir faict de grands services à cette couronne. Et le s' Montluc, mareschal de France, au livre de ses mémoires, donne beaucoup de louanges de valleur au dit collonel.

Par la susdite information appert que Guillelmo est père de San-Piéro d'Ornano et fils de Vinciguerra d'Ornano. Par le contract de mariage du collonel San-Piero appert que Guillelmo d'Ornano est son père.

Par le contract de mariage de Guillelmo d'Ornano

avec Cinarquesa de Bozali appert qu'il est fils de Vinciguerra d'Ornano. Par la sus-dite information appert que Vinciguerra d'Ornano est père de Guillelmo d'Ornano et fils de Marc Antonio. Par le contract de mariage de Vinciguerra d'Ornano avec la dame de Corra, fille de noble Orsone de Corra, appert que le dit Vinciguerra est fils d'Antonio d'Ornano, le dit contrat en italien de l'an 1410.

Par la sus-dite information appert que Marc Antonio d'Ornano est père de Vinciguerra. Par le contract de mariage de Vinciguerra d'Ornano appert que Marc Antonio d'Ornano est son père. Davantage par le contract de mariage escrit en latin de Francesco d'Ornano avec Franquetta d'Istria, fille de Vincentello d'Istria, appert que le dit Francesco est fils d'Alfonse d'Ornano, et le mesme appert par la sus-dite information.

Collationné à l'original demeuré au greffe des ordres, par moy, conseiller du Roy en son conseil d'Estat, secrétaire de ses commandements et des dits ordres. — Signé: Potier. Au dessous est l'escusson du dit s<sup>r</sup> mareschal d'Ornano: escartelé d'or, au lion de gueules; en chef d'azur à la fleur de lis d'or, et d'azur au chastellet d'or. A l'aigle d'or éployée, au timbre, et aux aigles de mesme pour tenans.

(La Vie de J.-B. d'Ornano, maréchal de France, mss. in. de la bibl. de Dijon, nº 245).

II

# Lettre du maréchal de Brissac au connétable de Montmorency.

« Mgr. Les affaires, se trouvant pour le présent en si bon estat de ce coté et se remue si peu de chose que jene voy point qu'il puisse advenir de desservice au Roy que ses serviteurs aient ce contentement de se présenter à luy et luy faire la révérence, qui est cause que je n'ay point voulu desdire le collonel Sempetro Corso du congé qu'il m'a demandé de s'en aller avec Mgr de Bonnivet pour cette fin; et ores qu'il ne soit pas de ceulx qui ayent sy peu servy qu'ils ont besoing d'emprunter de la recommandation d'aillieurs d'eux-mêmes quand ils se veulent montrer, et que sans mes lettres il ne laisseroit d'estre le bien venu à l'endroit de Sa Majesté et de vous, si est-ce que je n'ai point voulu qu'il soit party que je ne vous ave escrit ce mot, quand ce ne seroit que pour vous asseurer du grand contentement que j'ay de son bon vouloir lequel il a si bien continué à faire en toute ceste guerre, partout où il en a pu trouver l'occasion, que, quand vous l'entendrez par le dit s' de Bonnivet mesmes plus à plein, je suis certain que vous lui en ferez une telle et si honneste recognoissance que vous sçavez bien faire à tels personnaiges qu'il est. Je vous en supplie donc moy sy humblement que je me

recommande à votre bonne grâce, priant le Créateur qu'il vous donne, M<sup>§r</sup>, très bonne, très longue, très heureuse et très contente vie. De Thurin, ce premier jour de mars 1553.— Brissac. » (Mss. in. de la Bibl. nat. fs f<sup>§sis</sup>, n° 20642, f<sup>9</sup> 29).

#### III

## Lettre de Henri II à Soliman. 1555.

« Le malheur seul a voulu que le bien et la faveur que vous nous avez fait de nous envoyer libéralement vostre armée de mer, nous sont demeurez inutiles, estant toutes choses, depuis le commencement jusques à la fin, si mal succédées qu'il est impossible de pis... Et suivant que nous avions ordonné pour leur premier exploit, les deux flottes vindrent descendre en Corsique afin de parachever et nettoyer l'isle de l'occupation de l'ennemy qui y tenoit encores deux places, l'une appelée Calvy, l'autre la Bastide. Et d'autant que le dit Calvy estoit la plus importante, esperant notre lieutenant-général en la dicte isle, qu'icelle prise, l'autre n'arresteroit guères à se rendre après qu'il auroit fait mettre le siège devant; s'estant toujours promis et asseuré qu'elle n'étoit point si forte qu'elle se trouva depuis, ayant ceux dedans, qui estoient un bon nombre de soldats, fait telle

extresme diligence, jour et nuit, de se fortiffier et réparer, que nos gens soustenus des vostres, après y avoir donné quelques assauts, aussi furieusement et vaillamment qu'il estoit possible par la bresche qui y avoit esté faite, ayant gaigné la première forteresse, le fossé et la muraille, ils v en trouvèrent encore une autre plus difficile à aborder... Ce que voyant, et voulant vostre armée prendre congé pour son retour sans l'exprès commandement de V. M. que nous avons toujours attendu jusques icv, nos lieutenants généraux de terre et de mer auroient esté d'avis que vostre armée abandonnât le siège de Calvy et allast essayer la Bastide. Mais la continuation du malheur auroit esté si grande, que se trouvant là, nos deux armées, auxquelles arrivoit un secours de Provence, elles furent surprises d'un si cruel temps et outrageuses bourrasques, se trouverent dispersées et écartées cà et là, de manière que, sur cette malheureuse adventure, ceux de vostre dite armée, sans plus vouloir approcher la nostre, auroient pris occasion de leur retour, à nostre très grand regret, ennuy et déplaisir, non seulement pour la perte des belles occasions qui s'offraient d'endommager jusques au vif le commun ennemy, mais aussi pour la mauvoise satisfaction que vous en pourriez recevoir, estimant que ce soit une confusion aux forces de V. M., avant veu que deux de vos armées, aux derniers voyages que vous nous les avez si libéralement prestées et envoyées, n'ont pu faire quelques effets dignes de vos formidables bannières. Dont nous ne voulons arguer ni blasmer que nostre disgrâce et infortune, et nous plaindre seulement de nous-mesme qui n'avons sceu parvenir à cet heur d'en pouvoir recueillir le fruit que vous avez toujours désiré » (RIBIER, t. II, p. 592).

### IV

Edict par lequel le Roy veuct que les prisonniers cryminelz qui ont mérité mort civille soient menez en l'isle de Corse. 1556.

Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France à tous présens et advenir salut. Comme à la très instante supplication et requeste que nous auroient cy devant faict les manans et habitans de l'isle de Corse, nous les eussions prins à notre protection et dessence contre les Genevois qui par long temps les avoient tenuz en subjection de laquelle et de l'oppression et tirannie qu'avoient lesdicts Genevois exercé sur eulx durant ledict temps, Nous, suivant leur dicte requeste, les avons délivrés et mis en leur première liberté pour en laquelle les maintenir, conserver et deffendre pareillement des incursions d'armes des pirates navigans en la mer Méditerannée ausquelles de toutes partz ladicte isle est exposée, Nous eussions desja commancé à faire fortiffier les places, chasteaulx, portz havres et aultres lieux de ladicte isle et y employer grand somme de deniers pour la continuation. perfection et entretenement desquelles fortifications et aussi pour la tintion et déffence de ladicte isle. soit requis grand nombre de gens, à quoy les habitans d'icelle ne pourroient fournir pour estre peu habitée et peuplée, et après avoir treuvé que plusieurs malfaicteurs et délinquans en notre royaume et terres de notre obéissance sont souvent par noz juges ordinaires, baillifs et sénéchaulx et par nos cours souveraines, condamnez les ungs à mort civille, confinez en quelque lieu de notre royaume, aultres banniz perpétuellement d'icelluy lesquels toutesfois évadent souvent des lieux où ils ont esté confinez, et les bannis retournent en notre roiaume; pour à quoy obvier et pourveoir ausdictes fortiffications et d'effences d'icelle isle, avons dict, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons que ceulx qui seront treuvez par nos cours souveraines et aultres juges de notre roiaume, actaintz et convaincus des cas méritant mort civille ou d'estre confinez, bannis perpétuellement ou à temps de notre roiaume, seront condamnez par nos dictes cours et aultres juges à nous, aller servir en la dicte isle de Corse à toujours ou à temps, ainsi que nos dictes cours et juges, en leur loiaultez et conscience, verront les dicts délinquants avoir mérité.

Si, donnons en mandement par ces dictes présentes à nos amez et feaulx les gens de nos cours et parlements, baillifs, sénéchaux, prévotz et aultres de nos officiers ou leurs lieutenants, que notre présente ordonnance ils face lire, publier et registrer icelle, gardent, observent et entretiennent, face garder, observer et entretenir, sans enfraindre ne y contrevenir, en quelque manière que ce soit, car tel est notre plaisir. — Donné à Sainct-Germain en Laye, au mois de décembre de l'an de grâce mil cinq cens cinquante-six et de notre règne le dixiesme. Henry.

(Registres d'enregistrement des édits, lettres patentes, etc., au Parlement de Dijon. T. VI, fo 153.—Communiqué par M. Garnier, archiviste du dép. de la Côte-d'Or.



Dijon. Imp. Darantiere.







